

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 AVRIL 2016**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

Présents : M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, M. BUONO-BLONDEL, Mme ARANEDER, M. LANCELIN, Mme GENEVELLE, M. HEMET, Mme DUCHON, M. QUINTARD, Mmes CHENEVIER, VERENNEMAN, MM. CHAMAYOU, BRAME, COUTON, Mme CAILLON, M. DUSSEAU, Mme AUBONNET, M. OUDIOT, Mme DJAOUANI, Mmes du MESNIL, BULLIER, MM. DURAND, DOUBLET, Mmes DESJARDINS, BRAUN, FRAQUET, M. STEINER, Mme MOULIN.

Absents excusés : M. DO LAGO DANTAS DE MACEDO pouvoir à M. LANCELIN,
M. FUGAGNOLI pouvoir à M. BUONO-BLONDEL,
M. GUYARD pouvoir à Mme RICART-BRAU,
Mme RARRBO pouvoir à M. HEMET,
Mme OGER pouvoir à M. DURAND,
Mme MOULIN pouvoir à Mme FRAQUET jusqu'au point n° 2 inscrit à l'ordre du jour.

Absents : Mme ARANEDER pour le point n° 10,
M. BRAME pour le point n° 7.

Secrétaire: Mme BULLIER.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir désigné Mme BULLIER comme secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité

- **Entend** M. le Maire au sujet du document déposé sur table : la page 11 de la note de présentation du budget primitif 2016 : programmation pluriannuelle des investissements.

- **Entend** la question orale de M. DURAND au sujet du refus de communiquer de la part de la mairie sur le montant des subventions et aides, via le quotient familial, aux classes transplantées.

- **Réf. : 2016/04/1**

OBJET : Reprise anticipée du résultat du Compte administratif 2015 de la commune.

Article unique : Décide, avec 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes DESJARDINS, BRAUN, M. DOUBLET, Mmes OGER, FRAQUET, MOULIN et MM. DURAND et STEINER), la reprise anticipée des résultats du Compte Administratif 2015 au Budget Primitif 2016 de la commune, comme suit :

- a) affectation de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement :
« excédent de fonctionnement capitalisé » : 3 000 000 € - compte 1068
- b) report du résultat d'investissement excédentaire :
« résultat d'investissement reporté » : 4 287 009.93 € - compte 001

c) report du résultat de fonctionnement :

« résultat de fonctionnement reporté » : 918 154.24 € - compte 002

Madame FRAQUET :

« Il s'agit plutôt d'une explication de vote. Nous notons bien que sur l'exercice 2015, un peu plus de 918 000 € n'ont pas été dépensés en fonctionnement et 4 287 000 €, à peu près, en investissement. Donc, on commence le Conseil en expliquant que plusieurs millions n'ont pas été dépensés et on finira par conclure qu'il faut augmenter les impôts. Néanmoins le sujet sur cette question est précisément le suivant : comme à chaque fois, vous nous mettez au vote une reprise anticipée et vous nous demandez de nous prononcer sans aucune explication, sans aucun élément et sans chiffres. Nous avons 3 chiffres, c'est tout, et c'est insuffisant tout de même pour se déterminer. Ce n'est pas rare d'ailleurs, on voudrait le rappeler, au-delà de ce seul sujet, souvent la note explicative de synthèse est tellement synthétique qu'elle n'en est plus du tout explicative. On aimerait bien que quelques lignes synthétiques nous permettent d'avoir un petit peu plus de matière pour réfléchir. Dans ces conditions, vous comprendrez que nous nous abstiendrons sur ce sujet. »

Monsieur BUONO :

« Alors, Madame FRAQUET je vous propose immédiatement de dépasser le ras des pâquerettes et de poser vos questions, puisqu'apparemment vous êtes avide de réponses. Donc, quels sont les éléments précisément qui vous manquent pour avoir une note explicative de synthèse qui vous permette de vous élever un petit peu dans le débat ? »

Madame FRAQUET :

« Je ne sais pas si je suis au ras des pâquerettes, mais je sais qu'à ce niveau là on se rencontrera Monsieur BUONO, il n'y a pas de problème. En revanche, je crois que c'est vous le rapporteur du budget, donc c'est à vous de nous apporter des informations. Voilà. Juste, nous n'avons pas assez d'informations.»

Monsieur BUONO :

« Donc, vous ne savez pas quelles informations il faut vous apporter ? »

Madame FRAQUET :

« Mais je compte sur vous Monsieur. »

Madame DESJARDINS :

« Je commence à avoir du mal à comprendre votre fonctionnement. Jusqu'en 2013, on avait un fonctionnement logique, on avait une présentation du compte administratif, l'affectation des excédents, puis le vote du Budget Primitif. En 2014, cela a changé parce que bien évidemment vous avez voté le Budget avant les élections, donc le 12 février il y avait déjà une reprise anticipée des résultats, ce que je peux comprendre puisque en février c'est un peu tôt, par contre en 2015 c'était encore la même chose, la reprise anticipée des résultats, en 2016 aussi. Donc, ça a l'air d'être un fonctionnement qui se pérennise et aujourd'hui Monsieur BUONO nous a dit qu'on faisait une reprise anticipée du résultat parce que la commune n'avait pas les moyens, donc j'en déduis qu'en 2014 vous n'aviez pas les moyens. »

Monsieur BUONO :

« Alors, comme vous l'avez si finement remarqué, en 2014 c'était une année électorale, il fallait voter le budget avant les élections et en 2015 par contre effectivement on est devant cette difficulté d'avoir un compte administratif et un compte de gestion qui soient disponibles au moment où on vote le budget, donc même en étant très tardifs, il y a le vote au mois d'avril, on n'est pas en mesure avec les éléments qui sont fournis par la Trésorerie, et c'est normal parce que la Trésorerie gère toutes les communes, d'avoir un compte administratif et un compte de gestion en état d'être votés. C'est pour ça qu'il existe cette procédure où le Trésorier Principal valide ce qui se trouve finalement en bas des tableaux, les montants, mais n'engage pas sa responsabilité sur le contenu. Voilà pourquoi de toute façon si on veut voter le compte administratif avant de faire la reprise du

résultat, il faudrait voter le budget grosso-modo au mois de mai, et en votant le budget avant, dans l'état actuel des finances de la commune, il n'est pas possible d'équilibrer, sauf à augmenter d'avantage les impôts pour constater au moment de la reprise de l'excédent du compte administratif que finalement on a demandé trop d'impôts. »

Madame DESJARDINS :

« Oui, mais ça bien sûr pour augmenter les impôts on compte bien sûr sur vous, par contre ce que je ne comprends pas c'est que jusqu'en 2013 on pouvait avoir un fonctionnement logique et brutalement en 2014 on ne l'a plus. Alors, à qui la faute ? Est-ce que parce qu'on ne donne pas les éléments en temps et en heure, est-ce qu'il n'y a plus de TGP ? Que se passe-t-il ? »

Monsieur BUONO :

« Pour la DGF, en 2013, on avait encore des excédents connus en recettes qui étaient supérieurs aux dépenses au moment où on montait le budget. En 2015 et en 2016, nos recettes connues à l'instant T aujourd'hui sont insuffisantes pour couvrir les dépenses qui sont de toutes façons certaines, donc on est obligé de faire une reprise anticipée du budget pour l'équilibre, c'est simplement les recettes qui diminuent à une vitesse telle que si on n'a pas un excédent qui vient immédiatement compléter le budget, on est obligé d'augmenter les impôts ou alors de voter un budget insincère, c'est-à-dire de vous présenter des recettes dont on n'est pas certains et c'est une chose qu'on n'a jamais faite. »

Madame DESJARDINS :

« Je comprends bien. Mais pourquoi le TGP n'est plus en mesure de nous les fournir au mois de mars ? »

Monsieur BUONO :

« Le TGP n'a jamais fourni les éléments qui permettaient de voter le compte administratif avant le budget, c'est pour ça qu'on votait un budget complémentaire au mois de juin pour affecter l'excédent. »

Madame DESJARDINS :

« C'est un budget complémentaire, comme vous le dites. »

Monsieur BUONO :

« Voilà, c'est un budget complémentaire, mais le budget primitif était déjà équilibré par les recettes connues. »

• Réf. : 2016/04/2

OBJET : Reprise anticipée du résultat du Compte administratif 2015 du service de l'Assainissement.

Article unique : Décide, avec 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes DESJARDINS, BRAUN, M. DOUBLET, Mmes OGER, FRAQUET, MOULIN et MM. DURAND et STEINER), la reprise anticipée des résultats du Compte Administratif 2015 au Budget Primitif 2016 du service de l'Assainissement, comme suit :

- a) affectation de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement :
 - « excédent de fonctionnement capitalisé » : 58 998.34 € - compte 1068
- b) report du résultat d'investissement excédentaire :
 - « résultat d'investissement reporté » : 259 034.40 € - compte 001
- c) report du résultat de fonctionnement :
 - « résultat d'exploitation reporté » : 170 892.56 € - compte 002

Madame FRAQUET :

« Même constat et donc même conclusion : pas assez d'informations, nous nous abstenons sur ce sujet. »

Madame DESJARDINS :

« Les mêmes causes produisant les mêmes effets, vous ne serez pas étonnés que nous nous abstenons aussi. »

• Réf : 2016/04/3

OBJET : Budget Primitif 2016 de la commune.

Article unique : Approuve, avec 25 voix pour et 8 voix contre (Mmes DESJARDINS, BRAUN, M. DOUBLET, Mmes OGER, FRAQUET, MOULIN et MM. DURAND et STEINER), le Budget Primitif de la ville pour 2016 tel que détaillé ci-dessous :

A La section d'investissement

- Le total des recettes s'élève à : 13 169 245 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 5 073 210.07 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 809 025 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 3 000 000 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 4 287 009.93 €
- Le total des dépenses s'élève à : 13 169 245 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 6 121 791.50 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 150 000 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 6 897 453.50 €

B La section de fonctionnement

- Le total des recettes s'élève à : 23 822 340 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 22 754 185.76€
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 150 000 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 918 154.24 €
- Le total des dépenses s'élève à : 23 822 340 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 23 013 315 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 809 025 €

Monsieur BUONO :

« Rappel sur les obligations de la Loi NOTRe qui a comblé un vide juridique insupportable. Le Budget Primitif doit comporter une présentation brève et synthétique pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, des annexes avec les données synthétiques sur la situation financière de la commune, une liste des organismes pour lesquels la commune détient une part de capital,...

Le Budget 2016 est un budget particulièrement contraint compte tenu d'un certain nombre d'éléments, dont notamment la hausse de la péréquation horizontale du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal), qui fait que malgré que Saint-Cyr soit éligible à, à peu près, toutes les dotations possibles en raison de sa fragilité financière, Saint-Cyr qui se trouve dans une Communauté d'Agglomération riche, paye du Fonds de Péréquation Intercommunal. Des recettes de fonctionnement qui sont durement impactées par les directives gouvernementales, donc avec la baisse de la dotation de l'Etat, donc la dotation globale de fonctionnement, elle baisse et pas qu'un peu, sachant que Saint-Cyr-l'Ecole touche déjà 131 € par habitant, contre 249 € en moyenne au niveau national, on n'était déjà pas très bien lotis et on sera encore moins bien lotis les années à venir. On a également la baisse ou la disparition d'un certain nombre de subventions.

Alors les objectifs pour cet exercice et ceux à venir, parce que le budget qu'on va voter ce soir nous engage au-delà de l'année 2016, c'est de maintenir l'équilibre réel, c'est une obligation légale. Donc, contrairement à l'Etat, la Ville ne peut pas emprunter pour payer ses dépenses de fonctionnement, elle ne peut emprunter que pour les dépenses d'investissement et ne peut pas non plus emprunter, normalement, toutes choses étant égales par ailleurs, pour rembourser un emprunt, ce que fait éligamment l'Etat tous les ans. On a l'obligation de maintenir des indicateurs financiers

positifs, notamment au niveau de l'épargne nette et de l'épargne brute. Alors, je dis obligation morale parce qu'au moment où on va aller voir un certain nombre de banquiers pour obtenir des financements sur nos investissements, il est bien entendu que ces indicateurs, s'ils ne sont pas correctement orientés, on va avoir du mal à avoir une oreille attentive.

Le dernier objectif, c'est d'anticiper les charges liées aux nouveaux équipements de la ZAC Renard. Comme vous le savez les gens arrivent et vont naturellement aller dans les écoles et tous les équipements qui sont disponibles sur la ZAC, mais leurs impôts ont une année d'écart au minimum, où forcément il y a une petite phase où il faut amorcer la pompe. Alors, comme je vous en ai parlé tout à l'heure, on a un certain nombre de contraintes financières connues. Alors là, on vous présente les 20 % des postes qui représentent 80 % des impacts, donc ça veut dire qu'il y a grosso-modo 4 à 5 fois plus de lignes impactées dans le budget qui représentent encore 20 % des impacts, mais bien entendu on ne peut pas vous les exposer ce soir et encore moins vous les donner, parce qu'il y en a un certain nombre qui reste encore dans le flou, le vague le plus total.

Donc, la DGF par rapport à l'année de référence 2014 perd 1 900 000 €, ça fait grosso-modo 20 points d'impôt.

Le Fond de Péréquation Intercommunal nous fait perdre 650 000 €, ça représente grosso-modo 6,5 points d'impôt.

Le Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, donc cette année on perd 600 000 €, on ne sait pas ce que ça donnera l'année prochaine. Donc, là aussi ça représente 6 points d'impôts.

Le Fond Régional de Solidarité IDF, alors c'est assez amusant parce que notre situation n'a pas changé, mais du fait de l'intégration de Vélizy dans la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, on est collectivement plus riche, donc on est éligible à moins d'argent. Donc, là on perd 150 000 €, soit 11,5 points d'impôt. Et enfin, la réforme des temps scolaires, donc c'est quelque chose qui passe relativement inaperçu, mais qui est une réalité, c'est-à-dire que la réorganisation des services pour qu'on dispose de l'ensemble des classes des écoles pour assurer les TAP, qui eux sont équilibrés financièrement, a occasionné une hausse de coût d'environ 600 000 €, donc 6 points d'impôt.

Au total donc par rapport à l'année référence 2014, on a 3,9 Millions de moins de disponibles dans le budget. C'est une situation qui va s'aggraver en 2017 et 2018. Alors sur ces 3,9 Millions, il y a une partie qui a déjà été économisée en 2015 lors des restructurations dans la façon dont on rend les services et puis il y a une partie qui est passée complètement inaperçue, puisqu'on a gentiment tapé dans la provision qu'on avait et qui a été si décriée de la mandature précédente, mais ça nous a permis d'amortir un petit peu la charge, le temps de se retourner un petit peu aussi.

Alors au niveau des grands équilibres, on va commencer par les grandes masses, sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement va être à 23 822 340 €, soit environ 1 million de moins qu'en 2015. Alors je ne sais pas ce que ça va vous inspirer, mais il est quand même assez rare que la section de fonctionnement d'une commune baisse, pour enlever 1 million, il faut quand même déjà commencer à gratter pas mal.

Et la section d'investissement va également baisser, d'un peu moins d'1 million, puisqu'on va être à 13 169 245 €, au lieu des 14 060 000 € de 2015. La reprise anticipée des résultats va nous permettre d'avoir 918 000 € reportés sur le fonctionnement, elle va nous permettre d'équilibrer le budget de fonctionnement et 4 287 000 € en investissement, ce qui nous permet également d'équilibrer le budget d'investissement. L'excédent de fonctionnement capitalisé de 3 millions d'euros correspond à l'emprunt qu'on a contracté au mois de décembre et qui est basculé en investissement cette année.

Alors, le détail de la section de fonctionnement. On voit bien une baisse de 4,14 % du budget primitif en fonctionnement, soit 1 million d'euros d'économies, sachant qu'on a des coûts qui augmentent par ailleurs, le FPIC et toutes ces petites bricoles. Les économies qu'on a dû faire en fonctionnement sont bien supérieures à 1 million, puisque ça prend en compte les surcoûts occasionnés par les demandes de l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement logiquement vont s'élever aux mêmes montants que les recettes, donc 23 822 340 € contre les 24 851 694 € au BP 2015, donc je

vous rappelle 4,14 %. Sans cette baisse au niveau des dépenses, les taux d'imposition devraient être augmentés de 10 %.

Lorsqu'on regroupe nos petites charges de fonctionnement par thématique, on voit qu'au niveau de la masse salariale, on est à 310 000 € de moins que l'année dernière, qu'au niveau des charges générales, on est à 839 000 € de moins que l'année dernière, que les subventions sont en baisse de 340 000 € et que la charge financière est en baisse de 175 000 € et ça c'est dû essentiellement à la renégociation de l'emprunt structuré qu'on avait chez DEXIA qui fait qu'on paye moins d'intérêts même si nos annuités sont plus élevées puisqu'on rembourse plus de capital maintenant.

Les charges de personnel baissent de 2,15 % en dépit du fait qu'il y a quand même des tendances fortes à la hausse, le glissement vieillesse technicité qui est assez constant, une évolution des charges patronales, il faut savoir que la commune est aussi un patron, aux revalorisations indiciaires et aux réformes statutaires. Alors, tout n'est pas connu dans ces éléments, puisqu'en fonction des soubresauts de la rue en année préélectorale, il y a certainement des cadeaux qui vont être faits, mais on n'en a pas connaissance pour l'instant. On a des économies qui portent principalement sur la réorganisation des services engagée en 2015 et poursuivie en 2016. Une réorganisation de services, lorsqu'elle est engagée et au moment où elle produit ses résultats, il y a un petit écart, donc forcément on n'en bénéficie pas totalement pour 2016 et les réorganisations qu'on va engager cette année ne profiteront pas non plus directement en 2016, mais on verra que les choses vont évoluer favorablement de ce point de vue là en 2017 et 2018. On a un non renouvellement systématique des départs et des absences, c'est-à-dire qu'avant de vouloir renouveler un départ, on y regarde à deux fois si on ne peut pas se réorganiser autrement, voir même si on ne peut pas supprimer quelque chose qu'on faisait et qu'on trouvait super utile et finalement qui n'est pas du tout utile, c'est souvent le cas avec les papiers administratifs. Et puis on a une baisse des indemnités chômage grâce à la convention qu'on a passée avec l'UNEDIC, qu'on a mise en place en 2014. Il y avait une période de carence, on n'en a pas profité en 2015, mais là on va en profiter à plein. Du coup, évidemment tous ces efforts faits sur les charges de personnel ne vont pas dans le sens de l'inversion de la courbe du chômage, mais choisir c'est renoncer.

Les charges à caractère général diminuent de 11 % cette fois. On a une diminution malgré une augmentation de 38 % du FPIC, on a des dépenses incompressibles et incontournables : le contingent incendie, c'est le montant qu'on paye aux Pompiers Départementaux et c'est calculé à partir du nombre d'habitants. On a les fluides, on a des économies qui sont effectuées dans tous les secteurs, la mutualisation des moyens, l'optimisation des dépenses, l'analyse du coût des équipements, ça c'est quelque chose qui est important et qu'on a eu du mal à mettre en place et on n'est pas les seuls d'ailleurs, une renégociation des marchés. Là aussi on ne peut pas tout faire, mais en raisonnant mieux sur la façon dont on envisage nos besoins, on peut avoir des marchés plus intéressants, une diminution donc des prestations ponctuelles, ce qui va un petit peu avec les renégociations des marchés, puisqu'à chaque fois que vous faites appel à une prestation ponctuelle, finalement vous payez aussi dans cette prestation ponctuelle tout le temps que l'entreprise tiens à disposition ces employés, mais vous ne vous en servez pas, n'empêche qu'elle est payée quand même. En lissant notre charge de demande, en l'ayant connue par avance et lorsqu'on l'a négociée dans les marchés on obtient de meilleurs tarifs. Au niveau des subventions, on voit une énorme baisse de presque 40 %. Il y a le CCAS qui a son budget qui baisse, mais qui ne le consommait pas entièrement. On a au niveau des associations une baisse, mais qui est totalement en trompe l'œil, puisque il s'agit d'un retour à la normale, dans la mesure où l'année dernière le montant était beaucoup plus élevé pour fournir les subventions d'aide au démarrage aux associations.

Au niveau des charges financières, on voit qu'il y a une grosse baisse, puisqu'on a beaucoup gagné sur le taux, ce qui permet d'envisager d'autres emprunts avec un peu plus de sérénité, d'autant qu'il reste encore pas mal de coups de boutoir de l'ACDC pour nous expliquer qu'ils sont passés sous le 1 % du taux d'intérêt, donc on va peut-être faire quelque chose avec eux. La principale charge de fonctionnement est attribuée aux Ressources Humaines, vous comprenez bien pourquoi, puisque le salaire du personnel de la mairie qu'il soit statutaire ou contractuel représente environ 60 % du budget.

Au niveau des recettes de fonctionnement, on baisse également, moins 1 million et ceux malgré une hausse du produit fiscal de près de 2 millions d'euros. On va en parler à la fin, on va réclamer plus d'argent aux Saint-Cyriens et malgré tout on aura un budget en baisse. Alors, comme vous le voyez,

il reste du gras, puisque la fiscalité, c'est-à-dire les impôts directs ne représentent qu'un peu plus de 45 % du budget de la commune, donc l'Etat peut encore nous retirer presque 6 millions d'euros avant qu'on ne soit pratiquement autonomes, il y a de la marge, vous voyez.

La fiscalité directe, 45 % un peu plus, ça va rapprocher les Saint-Cyriens de leur demande, puisqu'ils vont pouvoir constater qu'à chaque fois qu'ils ont une demande supplémentaire, ça va être de l'impôt supplémentaire, puisqu'il ne va pas falloir compter sur l'Etat, ni nos autres partenaires qui dépendent de l'Etat pour mettre de l'argent au pot.

Au niveau des dotations, elles sont de 4 102 000 €. Dans le détail, on voit qu'on a une baisse de la DGF de 650 000 €, donc depuis 2014 ça fait 1,2 million et puis on a une perte d'une partie du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour au moins 400 000 €. Pour ceux qui l'ignorent, le Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle, c'est un outil qui n'est pas dénué de bon sens, puisqu'il y a des communes qui ont beaucoup d'entreprises, mais pas beaucoup de main d'œuvre et puis, il y a des communes comme nous qui ont beaucoup de main-d'œuvre et pas beaucoup d'entreprises, seulement la Taxe Professionnelle est payée par l'entreprise, donc comme c'est à la fois les entreprises et les employés qui créent la richesse, il est logique que cette richesse revienne à la fois aux communes qui hébergent les entreprises et aux communes qui apportent la main d'œuvre. Il y a un petit changement de règle qui fait qu'à main d'œuvre identique, on touchera moins d'argent. Alors, comme on n'est pas avares de petites images, on vous le représente encore d'une autre façon : 1,2 million perdu en 2 ans et 400 000 €, mais là ce n'est que le début apparemment pour le Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

Le produit des services : on a une diminution de 300 000 € en raison d'une baisse de la fréquentation de l'utilisation des équipements et des services, donc au niveau sportif et loisirs 94 000 €, au niveau culturel 14 000 € et au niveau périscolaire et enseignement 126 000 €, ça reste du prévisionnel.

Les participations, c'est un montant qui est stable. La participation qu'est-ce que c'est ? Dans une commune chez nous c'est essentiellement la CAF, donc la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines qui nous apporte 1 650 000 € essentiellement pour les crèches et centres de loisirs, puis après on a quelques « scories » diverses et variées, mais qui ne représentent pas grand-chose, qu'on est quand même contents d'avoir.

La reprise anticipée du résultat. Comme Madame FRAQUET l'a finement remarqué il y a 900 000 € d'excédent sur 2016, ça veut dire qu'on n'a pas tout dépensé. Pour vous donner l'image de la dégradation des finances de la commune, à force d'avoir des coups de boutoir répétés, une reprise anticipée du résultat normale serait plutôt autour de 2,5-3 millions. Le moindre petit accident qui serait durable nous amènerait encore une fois largement dans le rouge et peut-être avec l'obligation de compenser un déficit du budget de l'année précédente. Ce n'est vraiment pas bon 900 000 €.

Au niveau de la section d'investissement, on a à peu près 850 000 € de moins qui seront affectés à la section investissement, soit une baisse de 6,34 %. Certes ce n'est pas aussi embêtant qu'en fonctionnement, puisqu'on sait que les investissements sont des choses qui s'étalent sur de nombreuses années et qu'on a souvent de gros reliquats qui donnent l'impression qu'on dépense pour 14 millions, mais c'est loin d'être le cas.

Au niveau des dépenses d'investissement, l'entretien courant du patrimoine communal c'est 3,5 millions par an, donc ça veut dire, pour Madame FRAQUET, qu'il faut avoir un excédent de fonctionnement d'environ 3,5 millions juste pour garder les bâtiments debout. C'est vraiment important d'avoir un excédent de fonctionnement, ce n'est pas juste de l'argent qu'on est obligé de dépenser, on en a besoin pour basculer en investissement, pour entretenir le patrimoine bâti, pour entretenir l'espace public, pour maintenir le cadre de vie, pour l'achat de services, c'est-à-dire des personnes qui vont venir apporter des compétences que nous n'avons pas en interne, pour l'entretien et donc le total de l'investissement c'est 3,5 millions. 3,5 millions qu'il faut avoir sorti de la section de fonctionnement. 3,5 millions qu'il faut ne pas avoir dépensés.

Alors, la programmation pluriannuelle des investissements. Ces dépenses concernent les opérations de construction, de rénovation et d'amélioration des équipements publics de la commune. Comme vous l'avez souvent constaté, on a de grosses difficultés à avoir un bon taux d'exécution du budget, notamment parce qu'on a un certain nombre de choses qui sont construites ou rénovées ou entretenues sur plusieurs exercices et on avait cette habitude de mobiliser tout l'argent nécessaire

pour l'opération sur un exercice, alors que ça durait sur plusieurs exercices et on présentait cet excédent qui donnait une impression désagréable. On a envie d'avoir plus de visibilité, à la fois quand on vote le budget et puis quand on va voir les banquiers. Nous allons passer par des autorisations de programmes. Il y en aura une pour la réhabilitation du groupe scolaire Bizet / Wallon, une pour la Maison des Associations et une pour le gymnase de la ZAC Renard.

A quoi ça ressemble ? Tout à l'heure ce sera mis au vote. Dans les grandes lignes, on va découper une opération sur plusieurs années en fonction de la quantité d'argent à mobiliser qui dépend de l'avancement des travaux, comme vous le feriez si vous achetiez un appartement en futur état d'achèvement. On appelle des provisions pour construire des fondations, pour construire des murs etc. Donc, au fur et à mesure que les travaux vont avancer, on va nous appeler à une certaine quantité d'argent et vous en voyez la répartition toute chose étant égale par ailleurs, c'est-à-dire forcément si les travaux prennent du retard pour des raisons diverses et variées, on va se retrouver décalés, mais ça n'a pas d'incidence sur le concept même d'autorisation programme. Pour le Pôle scolaire Bizet / Wallon, on a une autorisation de programme à vous proposer à hauteur de 12 640 000 €. La Maison des Associations à hauteur de 6 millions d'euros, alors là, ça va être un petit peu spécifique puisqu'elle va être financée avec des sessions, mais ces sessions ne pourront se faire que lorsque la maison sera debout, donc on aura un emprunt qui ressemblera plus à un prêt relais. Le Gymnase de la ZAC Renard, pour 5 815 000 € et puis après on passe sur des opérations « one shoot » pour faire de l'English, donc avec le démarrage de l'école de la ZAC Renard et puis la fin, normalement, des opérations sur les réseaux privés Zola, Cordier et Jean François, afin que les habitants qui sont sur ces rues cessent d'avoir des pompes dans leurs caves, s'ils veulent bien se connecter, bien entendu.

Au niveau des reports, on sera à 6 897 453,50 €, c'est précis. Ils concernent les opérations engagées en 2015 et qui s'achèveront courant 2016, c'est le concept que je vous ai expliqué au sujet des autorisations de programmes, c'est-à-dire qu'on se retrouve avec une grosse quantité d'argent qui a l'air disponible, mais qui ne l'est pas en réalité, qui aurait du être mobilisée en deux exercices. On a la mise en place des autorisations de programmes, donc qui limitera le montant des reports sur les prochaines années. On retrouve nos réseaux d'eaux mis en séparatif pluvial, sur les rues Zola, Cordier et Jean François, donc pour un 1 652 997 €, le Multi-accueil pour environ 1 578 000 €, l'Hôtel de Ville qui devrait un jour être terminé pour 1,5 million, l'éclairage public pour pratiquement 800 000 € et les écoles pour 303 000 €.

Les recettes d'investissement. D'un point de vue général, on a cette petite difficulté qu'elles viennent à la fois de nos ressources propres, puis de partenaires qui sont extrêmement dépendants de l'Etat et de ses bonnes dispositions. Pour le Département, vous avez bien compris en lisant les journaux qu'il avait pris un gros coup de bambou sur la tête. La CAFY ça ne sent pas très bon, même si c'est moins clair. Après, il nous reste les emprunts, nos fonds propres, le Fond de Compensation de la TVA, parce qu'il faut savoir que nos travaux on les paye toutes taxes comprises et qu'on récupère un bout de cette TVA, environ les $\frac{3}{4}$ l'année suivante. Et puis on a les amortissements, ça c'est de l'argent qu'on est sensé mettre de côté en fonctionnement et qu'on va retrouver en investissement et qui correspond à la dépréciation de la valeur du patrimoine de la commune. Comme on est censé entretenir notre patrimoine, on a des amortissements donc on doit avoir de l'argent qui est mis de côté chaque année pour garder au moins au même niveau, et plus on a de patrimoine, plus les amortissements sont élevés à conditions qu'on entretienne.

Pour ce qui concerne l'emprunt, on a prévu 1 million en fonction des opportunités qui se présentent, comme on a beaucoup de choses à faire, on pourra peut-être prendre un emprunt à un montant supérieur de manière à conserver un petit peu de cash en poche et puis profiter de taux qui seraient anormalement bas, puisque là on est en dessous de 1 %.

La répartition des recettes d'investissement. Vous voyez l'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est ce qu'on ne dépense pas sur le fonctionnement. Il est très important d'en avoir, sinon on a un gros trou dans l'investissement, ce qui serait quand même très dommageable. On a nos investissements reportés, c'est ce qu'on devrait engager sur plusieurs années et qu'on a engagé sur une seule, on le retrouve le temps de finir les travaux. Le FCTVA, les amortissements, les subventions ne représentent plus que 4 %, des recettes diverses dont on ne vous parlera pas parce qu'elles sont tellement diverses je les ai oubliées et un nouvel emprunt qui correspond à 10 %, mais qui pourra être plus élevé que ça.

La reprise anticipée du résultat. On pourrait très bien dire : voilà, vu la durée des travaux, on n'est pas à 3 mois près pour le faire, mais puisqu'on fait d'un côté, on fait de l'autre, on fait ce qu'on appelle le parallélisme des formes, et donc on a un excédent d'investissement qui est à 4 287 009,93 € contre les 6 124 574,09 € du budget primitif 2015 et donc notre taux de financement qui est en réalité l'emprunt est à 3 millions d'euros, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire.

La dette. On a une baisse des intérêts de la dette communale de 68 % en raison de la renégociation de l'emprunt DEXIA indexé en francs suisses et comme on est en année pleine, on voit bien la différence, on a vraiment une grosse baisse. On a un nouvel emprunt de 3 millions d'euros qui a pu être contracté en 2015 et qui a fait l'objet d'un tirage en totalité en février 2016 pour étaler notamment notre budget. On voit que la renégociation de l'emprunt quasi toxique qu'on avait pris chez DEXIA, nous a permis de diminuer les frais, donc le taux d'intérêt. Les intérêts baissent également sur l'emprunt de la Caisse d'Epargne, puisqu'ils sont proportionnels au capital restant dû et que chaque année, on rembourse un petit peu et on voit apparaître le Crédit Agricole. Alors évidemment un emprunt, c'est une recette et la dépense, c'est quand on le rembourse. On voit apparaître des annuités plus élevées chez DEXIA, c'est normal puisque c'était les conditions d'emprunt qui étaient telles qu'il fallait accepter qu'il soit plus court, donc remboursé plus vite et donc des montants plus élevés, pour la Caisse d'Epargne ça ne change pas et pour le Crédit Agricole, vous voyez, une annuité d'un petit peu plus de 200 000 €.

La fiscalité. De par la seule action de l'Etat dès 2016 et pire encore en 2017 et 2018, la commune sera mise de fait en cessation de paiement faute de pouvoir équilibrer son budget, ça c'est la situation si on ne fait rien. Saint-Cyr-l'Ecole ne sera malheureusement pas la seule dans cette situation. Si nous ne prenons pas nos responsabilités, c'est-à-dire si nous n'acceptons pas de mettre en œuvre la politique du gouvernement, c'est le Préfet qui gèrera les finances de la commune pour en augmenter lui même les impôts. La question c'est subir ou partir ? De toute façon, le résultat c'est le même et on vous dira ... les communes sont nos amies, ... ou pas. Toujours sur la fiscalité, au Budget Primitif 2016, on va demander aux Saint-Cyriens 10 500 000 € au lieu de 8 500 000 € en 2015, ce qui fait une augmentation de ce qui sera prélevé aux Saint-Cyriens de l'ordre de 23,5 %, c'est le besoin minimal pour rester dans le cadre légal et c'est une augmentation de 2 millions d'euros, et comme vous l'avez vu tout à l'heure, cela ne suffit pas à maintenir le budget de fonctionnement à son niveau actuel, puisqu'il faudra le baisser d'1 million cette année. Si on avait voulu conserver les mêmes largesses que les années précédentes, il aurait fallu augmenter le produit fiscal de 3 millions. Le besoin futur, il va être contenu à ce niveau, en poursuivant la baisse des charges de fonctionnement, elle est engagée, elle se poursuit, c'est lent parce qu'il faut que ça se fasse dans le respect des personnes, ce n'est pas toujours simple. En limitant l'investissement au stricte nécessaire pour le renouvellement et la mise à niveau du patrimoine de la ville, le renouvellement c'est naturellement les bâtiments existants qui au bout d'un certain temps finissent par coûter plus cher à être entretenus qu'à avoir un gros « lifting », voir une réhabilitation, voir le groupe scolaire Bizet / Wallon.

On a souhaité une répartition d'augmentation des taux qui touche principalement l'assiette la plus large, donc la Taxe d'Habitation et que l'effort soit moins élevé, même s'il va être très élevé sur la Taxe Foncière et puis finalement il y a le foncier non bâti. On va s'aligner sur les taux moyens pratiqués pour les communes de mêmes strates pour les Yvelines, taux moyens de 2014. Si on s'alignait sur ceux de 2015, ce serait encore plus élevé. La Taxe d'Habitation va être portée à 21,68 %, sachant que le taux moyen pour la strate des Yvelines est de 21,62 % et pour la Région IDF pour lesquelles les communes sont moins riches que dans les Yvelines, forcément ce taux est un peu plus élevé, donc on est en dessous de la moyenne d'IDF. Pour le foncier bâti, on va être à 17,90 % au lieu de 15,03 %, ça va être légèrement sous la moyenne de la strate des Yvelines pour 2014 et largement en dessous du taux moyen pour l'IDF et sur le foncier non bâti on va passer à 54 % ce qui nous met encore largement en dessous du taux moyen de la strate des Yvelines et de l'IDF.

On voit que Saint-Cyr-l'Ecole, avec ces nouveaux taux pour 2016 s'ils sont votés tels quels, sera au même niveau que la moyenne des communes de même strate des Yvelines et un petit peu en dessous de la moyenne de l'IDF. »

Monsieur DURAND :

« Tout d'abord sur la forme, j'avais un petit peu l'impression qu'on marchait sur la tête.

En général, une collectivité commence par regarder ses recettes et ensuite en fonction de ses recettes, elle établit ses dépenses. Tout simplement, c'est un petit peu délicat de commencer par combien on va dépenser et où on va mettre l'argent si on ne sait pas de combien on dispose. Donc, les collectivités le font et le font toutes, l'Etat le fait également, l'Etat commence par voter ses recettes avant de voter ses dépenses et c'est même une obligation. Ici à Saint-Cyr on fait un peu l'inverse parce que bien sûr tout à l'heure, on votera les taux, mais on est amenés à se prononcer sur ce budget primitif et le budget primitif est basé sur cette augmentation conséquente, on a vu, de 2 millions des impositions, et comme le budget naturellement est équilibré, on a augmenté les recettes, donc l'investissement et également les dépenses sont basés sur cette imposition de 2 millions. Nous allons être amenés à valider ou ne pas valider un budget. Mais si on valide ce budget, on peut penser qu'ensuite le vote des taux sera un petit peu insignifiant, puisqu'on aura validé la somme globale. Voilà pour le premier point.

Ensuite pour cette séance, nous disposons d'une note de synthèse et puis de la M14.

La note de synthèse est intéressante et nous fournit un certain nombre d'informations. Pour ma part par contre, je regrette qu'elle soit incomplète et disons-le assez orientée, il y a une volonté de taper sur du HOLLANDE, je ne sais pas si c'est le débat et parfois en s'offrant quelques approximations, mais je ne vais pas m'attarder dessus parce que ce n'est vraiment pas le sujet et je voudrais m'arrêter sur des considérations locales.

Je la trouve incomplète. Je vais en donner quelques exemples assez simples. Dans la note de synthèse, si on regarde la page 8, on a un graphique avec l'évolution des dotations, la DGF, le Fond de Taxe Professionnelle, on ne voit pas d'autres éléments qui me semblent vraiment importants, comme par exemple le FPIC. Lors de la dernière séance, on a parlé du FPIC. Le FPIC, c'est 0,5 million. C'est une somme qui va encore augmenter l'an prochain, je pense qu'on devrait aussi s'intéresser et présenter un petit peu ces considérations.

On n'a pas non plus un mot sur la DSC avec les relations que nous avons à Versailles Grand Parc. On sait qu'avec cette dotation de solidarité communautaire il y a une partie du FPIC qui nous était remboursée avec des débats parfois houleux avec l'Agglomération. Je pense aussi que c'est quelque chose de fondamentale et les sommes en jeu sont évidemment conséquentes, donc je trouve dommageable que ces éléments ne soient pas mentionnés. Il y a également les baisses de subvention des Départements, c'est un fait et les sommes peuvent être également élevées, donc c'est pour ça que malheureusement elles ne sont pas mentionnées, je pense que ça manque. On aurait pu également parler de la DSU qui pour le coup est aussi une dotation extrêmement importante qui a un rôle majeur sur le budget, aussi bien pour les communes qui ont la chance de la toucher, que pour les communes qui ne la touchent plus. Ce type de considération, je pense, aurait pu être au moins présenté, savoir un petit peu quel était l'état des lieux aujourd'hui et quelles en étaient les conséquences.

Un dernier point sur la note de synthèse. On a parlé de la dette. Il y a quelque chose qui m'étonne un petit peu dans ce qui est présenté. On présente les intérêts. Effectivement les intérêts de la dette ont baissé, c'est une bonne chose quand on a à gérer un budget au quotidien. On nous présente le capital qui est remboursé sur une annuité et par contre il n'y a pas de graphique, il n'y a pas de phrase, il n'y a pas d'autres considérations sur le capital restant dû. Donc, on s'intéresse à ce qu'on rembourse tous les mois, j'ai l'impression qu'on ne s'intéresse pas à la dette que nous avons. Il se trouve que justement cette dette a augmenté de façon assez importante, elle est beaucoup plus importante que celle qui était présentée l'an dernier. On connaît les raisons, il y a notamment, ça a été mentionné, mais uniquement pour les intérêts, ce fameux prêt qui a été contracté en francs suisses et qui nous a coûté très cher. De mémoire, je crois que c'est 1 million d'euros en capital et puis un peu plus de 600 000 euros en frais de renégociation, en fait en indemnités, ce qui fait qu'on arrive sur des sommes d'1,6 million, on me dira qu'il y a 600 000 qui ont été réintégrés dans le prêt et auquel cas on ne les paye pas brutalement, on les paye à chaque mensualité, ou en l'occurrence à chaque trimestre, mais en tout cas c'est une somme qu'on paye et au final on arrive à plus d'1,6 million.

Quand on parle d'augmenter les impôts des Saint-Cyriens de 2 millions, savoir qu'il y a une perte de 1,6 million qu'elle soit étalée ou qu'elle ne soit pas étalée, ce sont aussi des considérations qui

auraient certainement méritées d'être indiquées. Voilà, je ne m'étends pas plus sur cette note de synthèse.

Pour la M14, alors forcément la M14, c'est une liasse complète et conséquente qui appelle un certain nombre de remarques, un certain nombre de questions et évidemment, nous avons souhaité émettre un certain nombre de propositions. Nous allons pouvoir intervenir sur ce sujet, nous ferons ces remarques et questions, et propositions en séance, puisque vous savez qu'à Saint-Cyr nous n'avons pas de commission finances. Je pense que c'est regrettable. Il y a un certain nombre de points qu'on aurait certainement pu travailler ensemble, peut-être pour confronter nos positions, nos propositions et qui sait, on aurait pu avancer ou trouver des accords pour, je ne dis pas sur la totalité bien évidemment, mais sur certains points qui auraient pu limiter la casse sur Saint-Cyr. L'an passé, il n'y avait pas de document de synthèse, il n'y avait pas de commission. Cette année, il y a un document de synthèse, il n'y a pas de commission. Donc je forme le vœu que l'an prochain nous ayons un document de synthèse complet et que nous puissions en discuter les chiffres sous les yeux lors d'une commission de finances. »

Monsieur BUONO :

« La dette est dans la M14 : 7 884 197,25 €. Vous avez reçu le document il y a quelques jours quand même, c'était possible d'aller le chercher.

La DSU, on en a parlé parce qu'elle ne bouge pas. On a eu beaucoup d'inquiétudes les années précédentes et puis finalement il semble que ce ne soit plus un cheval de bataille pour l'actuel Gouvernement, donc elle va rester aux alentours de 600 000 €.

La DSC est divisée, c'est la Dotation de Solidarité Communautaire. C'est ce que Versailles Grand Parc nous rend une fois qu'ont été retirées les compétences que la communauté d'agglomération exerce pour nous. Alors elle nous rend quoi ? Elle nous rend l'ancienne taxe professionnelle, donc à peu près 1 650 000 € et comme elle n'exerce plus de compétences pour nous, autres que les poubelles qui finalement sont autofinancées, on récupère l'intégralité de ce qu'on touchait auparavant sur la Taxe Professionnelle. La deuxième partie de la DSC, c'est un moyen déguisé d'obtenir ce qui n'est pas « obtainable » actuellement au niveau de Versailles Grand Parc, c'est-à-dire une répartition dérogatoire du FPIC, puisque il y a des éléments perturbateurs dans la majorité de Monsieur de MAZIERES qui interdisent l'unanimité. La DSC sert finalement à prendre en charge une partie du FPIC, sauf que comme l'a précisé Monsieur de MAZIERES ce ne sera plus le cas l'année prochaine. La DSC ne servira plus.

On aimerait bien vous parler du FPIC, le problème c'est que les services de l'Etat nous donnent les informations qu'on ne comprend pas, et d'ailleurs l'Etat ne comprend pas non plus, il faut être clair, donc on a eu recours à des cabinets spécialisés qui eux-mêmes arrivent à des conclusions assez différentes et quand je dis assez différentes, c'est-à-dire qu'on peut aller entre grosso-modo 650 000 € de FPIC en régime de croisière jusqu'à 800 - 900 000 €, parce qu'après tout, si Versailles Grand Parc va de l'Atlantique jusqu'à l'Oural et qu'il intègre une commune du 92 ou quelque chose comme ça, qui est assez riche, on va encore en prendre plein la tête. Là-dessus, il est assez difficile de faire des projections sur le FPIC, on sait que c'est entre 600 000 et 900 000 € suivant les estimations sans avoir particulièrement de connaissances finalement très fines, à la fois des mécanismes mis en jeu, parce qu'il y a un certain nombre de choses qui évoluent chaque année, ni du devenir du périmètre de Versailles Grand Parc dont les journaux ont récemment dit que c'est une coquille vide, mais qui a tendance à s'agrandir inévitablement.

Pour ce qu'il est de commencer par les recettes ou les dépenses, on a commencé par les recettes ou les dépenses, je ne sais plus d'ailleurs ? Ce qui est certain, c'est qu'au niveau de la commune, contrairement à l'Etat, on a une obligation d'équilibrer le budget, donc connaître nos dépenses, qui par le fait sont quasi incompressibles, en tout cas pour la plupart, c'est un minimum requis, parce que ça nous donne déjà une cible minimale pour savoir où on va.

On a nos dépenses incompressibles. On ne peut pas passer outre le personnel, on ne peut pas se passer des frais de fonctionnement qui sont liés au personnel, parce qu'on va avoir du personnel, mais qui n'a pas les moyens de travailler, ça ne sert à rien, donc on a déjà deux dépenses incompressibles. Après on a les pompiers, on a également le FPIC et à partir de ça, on a notre cible pour savoir combien il faut avoir de budget de fonctionnement pour libérer 3-3,5 millions pour

l'investissement et c'est à partir de ça qu'on va calculer finalement les recettes nécessaires pour pouvoir gérer la ville.

Commencer par les recettes en se disant : on va adapter nos dépenses, n'a pas de sens, puisque nos dépenses, pour la plupart, ne sont pas adaptables. On a une marge de manœuvre immédiate si on décide de changer quelque chose : 100 - 150 000 € grand maximum, tout le reste ce sont des dépenses qui sont contraintes immédiatement, qui peuvent évoluer favorablement sur de nombreuses années. Mais en aucun cas, on ne peut raisonner par rapport aux recettes, ça ne peut pas exister puisque la seule chose qui est connue de façon certaine, ce sont les dépenses, après on peut très bien dire on laisse la ville tomber en morceaux, il y a des gens...un particulier n'hésitera pas à se dire : voilà il y a des réparations qu'il faudra que je fasse quand même pour être en sécurité, le chatterton sur le fil électrique ce n'est quand même pas top etc. s'il s'électrocute c'est son problème. Nous nous ne pouvons pas faire ça au niveau de la ville, parce que si quelqu'un s'électrocute parce qu'on n'a pas entretenu le réseau électrique ou quelque chose d'équivalent, c'est juste le Maire qui va en taule, donc on n'a pas forcément envie de faire des impasses que les particuliers feraient. Voilà pourquoi on commence par les dépenses, simplement parce qu'on a besoin de connaître notre cible en recettes, on ne peut pas contraindre les dépenses, par contre on peut réfléchir sur les recettes. Voilà, je crois que j'ai fait le tour sur vos questions. »

Monsieur le Maire :

« Juste vous aviez parlé de la note de synthèse du capital de la dette, il est page 14. »

Monsieur DURAND :

« Le capital je vous confirme que je l'ai trouvé, il n'y a pas d'ambiguïté dessus. Moi ce que je dis c'est que vous avez des grandes courbes, des grandes phrases, des grandes explications pour parler de l'intérêt trimestriel, parce que je crois qu'on raisonne en trimestre, donc vous avez un graphique qui parle des intérêts, mais par contre vous passez quasiment sous silence cet élément qui est le capital restant dû qui me semble être un élément très important aussi bien pour une collectivité, que pour une entreprise, que pour un particulier. Donc, c'est en ça que je disais qu'il y a certaines informations qui ne sont pas cachées, mais ce sont des informations vraiment mises en évidence, donc les intérêts baissent, vous le mettez en évidence, vous le mettez partout c'est très bien, le capital restant dû augmente.»

Monsieur le Maire :

« Mais non, il est dans votre note de synthèse page 14. »

Monsieur DURAND :

« Je vous redis que j'ai lu la note de synthèse, il n'y a pas d'ambiguïté, j'ai trouvé le chiffre, je vous le confirme.»

Monsieur le Maire :

« Mais le capital restant dû y est. »

Monsieur BUONO :

« Alors, le capital restant dû n'est pas présenté dans l'exposé pour la simple et bonne raison que d'un point de vue budgétaire ce n'est pas ce qui reste dû, il n'y a qu'un intérêt pour l'équilibre budgétaire, c'est le coût du remboursement, c'est pour ça qu'on ne l'aborde pas. C'est-à-dire qu'on pourrait avoir un capital restant dû de 3 millions ou de 6 millions, avoir les mêmes annuités, ce qui est important comptablement pour la M14 et pour le vote du budget, c'est de savoir si oui ou non, on est capable de faire face à nos obligations. »

Monsieur DURAND :

« Je vous rejoins, en partie seulement, déjà pour parler de la note de synthèse. Si on regarde les intérêts, il y a des graphiques avec les rappels sur 3 années, ce sont des choses que vous ne présentez pas, il n'y a aucun graphique pour le capital. Ensuite, pour le capital effectivement,

quand vous raisonnez sur le budget annuel, votre capital qu'il soit de 0 ou qu'il soit de 50 millions, effectivement, il n'aura pas d'incidences. Ensuite, quand vous raisonnez sur du long terme forcément ça aura des incidences. On se souvient de l'époque, le Maire était Monsieur LAVAUD quand il a contracté un prêt en 2003. Très rapidement, ce qu'il a fait, il a dit on va reporter les remboursements à partir de 2007 et hop c'est pratique, qu'est-ce qu'il fait jusqu'à 2007 : il affiche un beau budget, tout va bien, mais derrière on va accumuler des dettes. Donc, c'est quand même un élément vraiment à prendre en considération et si ce n'était pas le cas, chacun ferait des prêts de 50 millions et décalerait le remboursement. »

Monsieur BUONO :

« Vous noterez l'étiq ue irréprochable de votre agent aux finances qui ne se lance pas dans ce genre de manœuvres qui consistent à emprunter et à dire les autres payeront plus tard. »

Monsieur DOUBLET :

« J'ai suivi avec intérêt votre présentation, comme je les suis toutes avec attention. Je voudrais faire quelques remarques sur ladite présentation. Je ferai abstraction de ce que vous considérez sans doute comme de l'humour décalé et qui par la répétition devient un peu lourd. Alors, pour rentrer dans le vif du sujet, il y a toujours une façon de présenter de façon avantageuse des résultats, je prendrai deux exemples : quand vous présentez les évolutions de la section de fonctionnement ou celle de la section investissement, en jouant sur l'échelle, et si vous l'aviez faite partir de zéro ou comme les suivantes, on aurait vu que les 4 % de diminution de recettes ou les 6 et quelques % ne se seraient pas vus sur les graphiques. »

Monsieur BUONO :

« Je suis d'accord avec vous, je l'ai même précisé. »

Monsieur DOUBLET :

« Je voulais fermer la parenthèse. En ce qui concerne les chiffres, c'est très difficile, pour ne pas dire impossible à partir de la M14 de retomber sur vos chiffres exacts.

Je ne prendrai qu'un exemple qui est le chiffre du personnel. Si j'additionne par exemple 17 et 13 973 000 € qu'il y a dans la M14 + 222 000 € d'indemnités des élus, je ne tombe pas sur vos 14 384 000 €, mais ça n'a pas une grande importance. L'importance c'est l'ordre de grandeur de 15 millions. De même, quand j'arrive aux charges, peu importe que ce soit 6,6 ou 6,8 millions, l'important c'est que c'est une diminution. Où ça devient intéressant, c'est quand vous dites que cette diminution est due malgré une augmentation du FIC, bien réelle, pas de problème, et malgré les dépenses incompressibles, comme par exemple le contingent incendie pour 555 000 €, ce qui est exact aussi.

Le seul ennui c'est que ni ce contingent incendie, ni à plus forte raison le FPIC ne sont dans la M14 dans les charges à caractère général, on ne voit pas d'ailleurs pourquoi le FPIC y serait dedans. Ce qui fait que si on les réintroduisait on s'apercevrait qu'on ne diminue pas les charges à caractère général, mais qu'on les augmente. Je passe sur le reste.

Je vais arriver aux recettes. Le camembert que vous aviez fait, m'a posé certaines petites questions et vous en avez fait un autre qui est différent et je vous saurais gré de nous faire parvenir, parce qu'il est différent, il était calculé sur 20 millions au lieu de 23 millions, c'est quand même gênant. Puisqu'on en est aux camemberts, je passerai directement à celui des recettes sur investissement. C'est calculé sur 10 millions et pas sur 13, ce qui est un petit peu gênant pour les pourcentages. On va m'expliquer pourquoi dans ces recettes d'investissement, vous avez mis l'investissement reporté et l'excédent de fonctionnement recapitalisé et pas les 3 millions d'autofinancement, ça fausse un petit peu les pourcentages, j'aurai aimé qu'ils y soient.

Alors, maintenant j'aurai une question indépendamment de ces quelques remarques. Vous évoquez les augmentations de la fiscalité à plusieurs reprises et lourdement. Pour ce qui concerne les services, est-ce que vous pensez aussi, comme on l'a fait cette année, augmenter les participations des usagers aux différentes activités ? »

Monsieur BUONO :

« Alors, à titre personnel je n'augmenterai pas les participations des Saint-Cyriens aux services qu'ils consomment et collectivement, je crois qu'on n'en a pas l'intention non plus. Comme on vous l'avait expliqué l'année dernière, on faisait une augmentation et puis on s'arrêtait là. Alors, effectivement s'il y a..., on ne sait pas ce qui se passera dans le futur, mais imaginons qu'on a une inflation galopante sur les salaires, des choses comme ça et que nos prestataires de services utilisent leur clause de renégociation des tarifs pour nous dire maintenant c'est plus cher, forcément soit on va le prendre dans la poche du Saint-Cyrien par l'impôt, soit on le prendra dans la poche du Saint-Cyrien par la facturation. Toute chose étant égale par ailleurs, on n'a pas l'intention d'augmenter les tarifs municipaux. »

Madame DESJARDIN :

« Sur la M14 au niveau des charges de personnel, je constate qu'en montant il y a à peu près autant en rémunération de titulaires qu'en rémunération de non-titulaires, est-ce exact ? Est-ce que ça veut dire qu'il y a autant de personnel non-titulaire que titulaire ? Et d'autre part, dans la liste des postes en dernière page de ce que vous nous avez donné, je vois que dans les effectifs budgétaires, donc dans ce qui doit être pris en compte dans la M14 il y a 374 postes au total, par contre il n'y en a que 269 de pourvus, alors pourquoi ? »

Monsieur BUONO :

« Alors, les 374 c'est le maximum qu'on pourrait éventuellement, dans une rage, une frénésie d'embauches, s'autoriser à embaucher et forcément, je ne vous cache pas que la masse salariale en prend un sacré coup. Il y a des postes qu'on est en droit d'avoir ouverts et d'affecter ou pas, il y a certainement quelques postes qui devraient être fermés parce qu'il y a des personnes qui ont des promotions, qui passent sur un poste supérieur et puis le poste d'en dessous n'est pas fermé, mais je pense qu'il y en a de moins en moins... »

Madame DESJARDINS :

« Oui, mais ça je comprends bien, mais si on mettait à jour la liste des postes réellement nécessaires ce serait les postes que l'on mettrait au budget, donc vous auriez déjà des charges du personnel dans votre budget moins importantes que ce que vous avez actuellement. »

Monsieur BUONO :

« Ce qui est dans le budget ça correspond aux postes pourvus, pas aux postes ouverts. »

Madame DESJARDINS :

« Alors il faut changer votre dénomination, dans la liste vous mettez : effectif budgétaire ».

Monsieur BUONO :

« Oui, oui c'est ça, c'est l'effectif budgétaire, c'est-à-dire ce qu'on va effectivement consommer en budget. »

Madame DESJARDINS :

« Et si vous adaptez cette liste d'effectifs budgétaires, mettez une somme moins importante dans le budget ou alors je ne comprends pas. »

Monsieur BUONO :

« Non, alors effectivement il y a un terme qui est ambigu, mais je peux vous assurer que ce qui est présent dans le budget c'est strictement les postes qui sont pourvus. »

Madame DESJARDINS :

« Ce sont les postes pourvus, donc il faudrait changer vos termes pour les années suivantes. »

Monsieur BUONO :

« C'est sur la M14, je ne vais pas me prendre la tête pour en changer un terme. »

Madame DESJARDINS :

« Non, mais dans votre tableau de la liste des personnels, il y a 3 pages sur 4 colonnes. Vous pouvez bien changer le titre d'une colonne, ça ne va pas vous demander un temps énorme? Je ne pense pas. Et d'autre part, je voudrais une explication sur la filière de la Police Municipale, il y a 5 postes budgétés, il y a 1 poste de pourvu. Or, moi je vois au moins 5 policiers en tout.»

Madame BRAU :

« Simplement sur le poste PM, en effet à Saint-Cyr-l'Ecole nous n'avons qu'un seul policier municipal qui a le grade, les autres sont des ASVP. »

Madame DESJARDINS :

« Oui, mais j'espère quand même qu'ils sont prévus au budget ? »

Madame BRAU :

« Il vaut mieux sinon ils ne viennent pas. »

Madame DESJARDINS :

« Ils auraient raison.

D'autre part, je constate aussi comme beaucoup de mes collègues que Monsieur BUONO se fait toujours un plaisir dans le cadre de ses présentations du budget de mettre des petits dessins du Président. Qu'on soit d'accord avec le Président ou pas d'accord, c'est un problème, mais simplement par respect pour la fonction, je trouve que ce n'est pas valorisant pour celui qui fait ça et comme tout le monde le sait ici, je ne suis pas de gauche, donc loin de moi de défendre Monsieur HOLLANDE, mais c'est un petit peu agaçant. Alors, puisque Monsieur BUONO se fait plaisir, moi je vais me faire plaisir aussi. J'ai retrouvé des documents, parce que je fais du rangement et j'ai vu ce que Monsieur le Maire avait écrit en 2014 pour les élections, un paragraphe assez amusant : « Nous avons vu en 2012 que les lendemains qui chantent n'existent que pour ceux qui ne reculent devant aucun mensonge pour se faire élire et que les contribuables sont au final toujours conviés au banquet des illusions perdues ». La dernière phrase est exacte, je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ont des désillusions. Mais quant à celle qui dit les lendemains qui chantent n'existent que pour ceux qui ne reculent devant aucun mensonge pour se faire élire, je vous rappelle quand même que dans votre programme il y avait un gros pavé fiscalité, impôts locaux, objectifs moins 15 % sur le mandat. Mais si vous augmentez à raison de 30 % tous les ans, qu'est-ce que vous allez faire la dernière année du mandat pour tenir votre promesse ? Parce que j'espère que la baisse des 15 % était sur les taux de 2014 et pas sur ceux que vous augmentez maintenant ou alors ça fait un peu comme dans les soldes, on augmente juste avant la période des soldes pour pouvoir diminuer. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire, c'était mon petit plaisir personnel. »

Monsieur le Maire :

« Je vous remercie Madame DESJARDINS pour votre contribution constructive dans l'état des finances de la commune. »

Monsieur BUONO :

« Je pense qu'il reste encore quelques personnes irréductibles qui n'ont pas compris ce que faisait le Gouvernement aux collectivités territoriales. Dans la mesure où lesdites collectivités territoriales, sauf pour le 93 qui à l'époque était dirigé par un certain Monsieur BARTOLONE qui s'est permis de voter juste un budget en déséquilibre et puis, entre potes on s'est arrangé, nous on est bien obligés de respecter la loi. Il est bien évident que quand vous avez prévu de sortir en bateau s'il vous sort un gros cyclone dans le nez, vous gardez le bateau chez vous et puis vous restez tranquillement dans votre canapé. On va faire la même chose pendant un certain temps. »

Monsieur le Maire :

« Vous savez Madame DESJARDINS, de vous j'attendais quand même quelque chose d'un peu plus constructif, parce que moi je veux bien toutes les critiques et vous avez rappelé ce que j'avais dit, avec la plus grande honnêteté du monde, parce que je pensais véritablement que la situation de la ville ne s'aggraverait pas et que les mesures qui sont annoncées depuis plus de deux ans, nous ne les aurions pas, et que donc nous aurions les recettes que nous avons avant. Dans la projection que vous a faite Monsieur BUONO, il vous a quand même montré la baisse des dotations, si on avait l'argent et les dotations qu'on avait il y a deux ans, on n'en serait pas où on est obligé d'en être aujourd'hui. Je veux bien, mais qui que ce soit qui serait dans cette situation, se trouverait lui aussi dans une obligation d'augmenter les impôts ou les recettes des services, et je tiens et je le redis, à féliciter l'ensemble des services pour toutes les économies qui ont commencé à être faites, parce que si on ne les avait pas faites, comme vous l'a montré Monsieur BUONO, ce serait 10 % de plus. Malheureusement, j'espère que cette augmentation sera la seule pour le mandat et que si jamais la situation de la ville s'améliore ou si jamais en 2017, par exemple il arrivait que certaines personnes arrivent à redresser un peu les finances de la France, on verra peut être en 2018 ou 2019 une situation qui s'améliorera et dès que nous en aurons la possibilité nous rebaisserons les impôts et c'est bien mon objectif. »

Madame DESJARDINS :

« Comme vous le dites c'était effectivement un petit peu plus de deux ans qu'il était question de prendre toutes ces mesures, que je déplore tout comme vous, donc on le savait avant les élections, ça c'est un point. D'autre part, vous attendez une coopération de notre part, mais à quoi ça sert de vous aider et de vous proposer quelque chose, il n'y a aucune réunion et quand on dit quelque chose il y a un large sourire. D'autre part, je constate quand même que dans votre groupe, on apprécie l'humour, mais que de votre groupe. Celui qui vient d'autres personnes n'est pas apprécié. »

Monsieur STEINER :

« Effectivement la M14 nous donne un certain nombre de chiffres, mais nécessite effectivement de notre point de vue certaines explications. Donc, des questions d'abord sur les recettes de fonctionnement. La première question n'est pas dans la M14, elle est dans la note de synthèse : page 7 vous indiquez une diminution de 400 000 € des produits et services dus à une baisse de la fréquentation. Donc, est-ce que vous pouvez nous indiquer un peu plus dans le détail les équipements et les services dont vous parlez ? »

Monsieur BUONO :

« Dans le détail, ce sont les services proposés par la commune aux Saint-Cyriens en fonction du nombre d'inscrits qui sont connus, voilà, on a cette estimation qui reste une estimation. »

Monsieur STEINER :

« Mais vous avez forcément une ventilation par service et par équipement ? »

Monsieur BUONO :

« Non, les services eux-mêmes ne se sont pas donnés la peine de la mettre dans la note de synthèse, puisque c'est une estimation très large, mais essentiellement du périscolaire. »

Monsieur STEINER :

« D'accord, donc on se contentera de moins 400 000 € sans détails. »

Sur les recettes de fonctionnement encore, que chacun l'ait à peu près en tête, donc je vais quand même essayer de vous donner sur le chapitre 114-13 les dotations de participation du Département. On note une diminution extrêmement sensible, puisqu'on passe de 216 170 € à 5 625 € qui s'explique de notre point de vue, au vue des informations qu'on a, d'abord et avant tout par le désengagement des subventions du Département sur les crèches. Est-ce qu'il y en a d'autres ? »

Monsieur BUONO :

« Alors, pour les crèches spécifiquement on touchait quelque chose auquel on n'avait pas tout à fait droit et donc on retourne dans le droit commun. Il n'y a pas de baisse en ce qui nous concerne, il y a d'autres communes pour lesquelles c'est moins simple, mais pour nous ce n'est pas le cas. »

Madame BRAU :

« On parle bien de la subvention aux crèches qui était donnée. Pour Saint-Cyr, il est question d'à peu près 180 000 € par an, si vous cherchez les chiffres, comme ça vous l'avez. C'est une subvention qui était versée de façon ancestrale par le Département aux communes. La Caisse d'Allocations Familiales a souhaité reprendre en charge ces parties-là tout en imposant de lourdes transformations et de lourdes mises aux normes au niveau des crèches. Je crois que c'était il y a trois ans. Nous, il nous a fallu 6 mois-1 an pour nous mettre à jour, donc en effet pendant 2,5 ans nous avons touché une double subvention, c'est-à-dire à la fois la subvention du Département qui à l'époque en avait les moyens et a donc continué à la verser et la subvention de la CAF. Il ne vous a pas échappé que le désengagement de l'Etat, et pas celui du Département, mais de l'Etat, touche la totalité des collectivités territoriales. En ce qui concerne le Département c'est juste 90 % qui sont partis cette année.

Alors en effet, le Département s'est recentré sur ses missions premières et je suis assez surprise que la seule crainte que vous ayez, c'est cette subvention. Moi ma grosse crainte, vraiment ce qui m'embête le plus et que j'ai été obligée de voter, parce que l'Etat a fait en sorte que nous ne soyons plus en politique de la ville, c'est la suppression des éducateurs spécialisés dans notre ville, ça pour moi c'est un vrai déficit et je peux vous assurer que ça m'a crevé le cœur. Je n'ai pas d'autres choix, parce que tout simplement, nous ne sommes pas en politique de la ville et que nous n'avons pas 200 000 € à mettre ou 220 000 € à mettre en prévention de la ville. Or, le Département en portait 80 %, 80 % malgré le désengagement de Fontenay. Je ne crois pas qu'on peut taper sur un partenaire comme le Département qui pendant très longtemps et tant qu'il en a eu les moyens a été à nos côtés. Il se trouve qu'aujourd'hui le Département est le seul en France à avoir perdu 90 % de ses dotations. Je pense que l'explication est assez claire. Juste une information complémentaire, il est évident que les places en crèche qui ont été créées à Saint-Cyr n'ont pas été montées et créées avec une subvention qui n'était pas pérenne, il est évident que le montage financier qui a été fait pour ouvrir ses places a été avec uniquement ce qui était de droit. Donc, on ne remet pas en cause ce qu'on a monté, ce qui a été fait. Je vous remercie. »

Monsieur STEINER :

« Je remercie Madame BRAU pour le détail sur cette ligne. C'est une information qui nous est utile sur les choix du Département en matière budgétaire. Effectivement vous dites que le Département s'est recentré sur ses missions premières, il y a quand même 1,8 million d'euros pour la coopération décentralisée, une subvention de 700 000 € qui a été attribuée pour la compétition de Golf, donc voilà après chacun fait ses choix. J'avais ensuite une autre question toujours sur la M14, sur le chapitre 74-123, dont vous avez parlé tout à l'heure Monsieur BUONO. Sur la DSU, vous avez budgété 600 000 € de recettes en 2016, rien n'était indiqué sur le BP 2015 et comme nous n'avons pas le compte administratif à l'heure qu'il est, vous avez tout à l'heure, c'est l'impression que j'ai eue, indiqué que nous avons perçu la DSU pour l'année 2015. Est-ce que vous pouvez nous confirmer cette information et nous indiquer la date de notification de la DSU ? »

Monsieur BUONO :

« C'est une aimable plaisanterie, mais il me semble qu'on l'a tous votée dans le budget supplémentaire, alors je ne sais plus si c'était en septembre ou octobre et je crois que vous étiez là, on l'a voté d'ailleurs. »

Madame BRAU :

« Je viens apporter des précisions en effet. Sur la coopération de quoi on parle ? On parle d'amener de l'éducation, de l'eau dans un pays qui en manque et à forte migration dans notre pays. On apporte des solutions sur place pour que les gens aient envie d'y rester, parce qu'à la base ils n'ont pas du tout envie de venir s'entasser dans nos HLM, ils ont juste envie de rester chez eux. Cet argent est dépensé en effet en coopération de façon à permettre aux gens de vivre chez eux et à ne

pas avoir un flux migratoire supplémentaire. Autre chose, la Coupe de Golf, je ne m'aventurerai pas à dire le nom parce que je suis toujours à côté, oui 700 000 €, pas pour aller voir jouer des golfeurs, mais par contre pour tout l'apport économique que ça va apporter au Département lors de son organisation, les hôtels sont pleins, les restaurants vont travailler au taquet. Oui, on est content de voir qu'on a des gens chez nous qui sont au RSA et qui vont trouver un job pendant le temps de la CUP, alors on soutient. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur STEINER si vous avez encore des questions ? »

Monsieur STEINER :

« Toujours sur les recettes de fonctionnement, donc sur le chapitre 74-718, on est dans les dotations et subventions de l'Etat, il y avait 3 600 € en 2015, on passe à 68 600 €. A quoi cela correspond ?

Monsieur BUONO :

« Alors là je ne suis pas à ce niveau de détails, alors je vais demander l'intervention d'un ami ou d'une personne administrative. »

Monsieur STEINER :

« Sur la ligne 70-62 redevance et droit des services à caractère culturel et sur la 70-632 – à caractère de loisirs, on aurait souhaité également des explications, c'est page 15 sur la M14. »

Monsieur BUONO :

« Alors l'explication en ligne à ligne de ce qu'on va faire, je ne crois pas que ça va changer votre vote pour le budget à moins que vraiment vous y teniez, vous allez faire la liste des détails que vous voulez ligne par ligne et puis on va vous faire une réponse pour chacune des lignes, parce que là on n'a pas les moyens au niveau de l'administration et des élus de se souvenir de ce qui a dans ses sommes agrégées. »

Monsieur STEINER :

« Parce qu'il est vrai que sur la 70-632 par exemple, on passe quand même de 100 000 € à 24 000 €, donc c'est vrai que l'explication nous manque et il y a forcément une explication. »

Monsieur BUONO :

« Je suis désolé que ça puisse éventuellement causer de votre part un vote négatif sur le budget, s'il n'y avait que ça qui vous manquait, mais là actuellement je ne crois pas que l'administration soit en capacité d'extraire les données en live. »

Monsieur STEINER :

« Je laisserai Sébastien DURAND faire la conclusion sur notre explication de vote. C'est vrai qu'effectivement ça ne fait que conforter ce que nous avons pu demander, c'est avoir une commission finances préalable pour qu'on puisse effectivement poser nos questions et avoir des réponses. »

Monsieur BUONO :

« Alors autant vous dire que moi vivant, vous n'en verrez plus. »

Monsieur STEINER :

« Au moins c'est une réponse claire, je vous remercie de cette clarté. »

Monsieur le Maire :

« Madame la Directrice des Finances va essayer de vous apporter au moins une réponse. »

Madame la Directrice des Finances :

« Il s'agit en fait en 747-18 du fond d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires. Voilà. Qui nous a été versé donc en 2015 et qui est donc pérennisé en 2016. »

Monsieur DURAND :

« Un petit mot sur la programmation pluriannuelle des investissements. Si on regarde votre tableau, je suis page 11, alors il a peut-être été un petit peu changé, mais pas sur cette question je crois, l'école ZAC Renard est indiquée pour 550 000 € en 2017. De votre présentation j'ai cru comprendre que c'était plutôt le démarrage, donc ma question est double : quel est l'investissement total pour cette école avec l'investissement de nos partenaires ? J'imagine bien qu'un demi million d'euros ce n'est pas le prix de l'école. Egalement quelles sont les dates prévisionnelles de travaux et d'ouverture de cette école ? »

Monsieur le Maire :

« Si vous allez dans la ZAC Renard, vous allez voir que c'est déjà bien commencé, qu'effectivement c'est marqué 2017 parce que c'est prévu pour la rentrée scolaire 2017. Pour la somme que vous avez, on nous livre une coque et ensuite il faut qu'on mette quelques chaises, quelques tables, quelques tableaux et ainsi de suite, et un peu de fournitures, donc c'est l'estimation de l'aménagement que nous aurons à faire, voilà la somme. »

Monsieur DURAND :

« C'est le complément à l'AFTRP ? »

Monsieur le Maire :

« C'est elle qui nous la livre clés en main. »

Monsieur DURAND :

« D'accord et pour la date d'ouverture ? »

Monsieur le Maire :

« Rentrée de septembre 2017. »

Madame MOULIN :

« Je suis désolée, mais à un moment donné, il y a des réflexions qui sont faites que je ne comprends pas. Quand on dit : moi vivant il n'y aura aucune commission finances, je trouve ça quand même hallucinant qu'on annonce ça en Conseil Municipal. Moi ça ne fait pas très longtemps encore que je suis au sein du Conseil Municipal et je trouve ça quand même dommage qu'on ne puisse pas échanger en commission finances ou sur d'autres commissions que l'on demande. Cela éviterait quand même que les gens se plaignent qu'en Conseil Municipal ça dure des heures. Il y a des questions là, si ça avait été donné en commission finances, on ne les poserait pas en Conseil Municipal. »

Monsieur BUONO :

« Alors, dans les grandes lignes, pour vous expliquer : j'ai fait des commissions finances pendant 5 ans et le sentiment que j'avais c'est qu'à l'issue de ces commissions finances vous, pas vous personnellement, mais un certain nombre de personnes dans l'opposition qui me disaient allez vous faire voir Monsieur BUONO, parce que de toute façon les questions qu'on vous a posées en commission finances, non seulement on va vous les reposer, mais en plus on va vous les reposer de façon encore plus retorse. Alors moi ramer 2 heures ou 20 minutes d'ailleurs, parce que souvent les gens venaient ils prenaient les documents et ils se barraient, ils avaient juste besoin d'avoir les documents quelques jours supplémentaires avant juste pour essayer de nous faire la peau en Conseil, je ne vois pas l'intérêt. En commission finances, je n'ai jamais eu une commission finances qui apporte quoi que ce soit de constructif derrière pour le Conseil Municipal. Alors me faire perdre mon temps, il y a des tas de façons de me faire perdre mon temps, mais celle-là je ne vous la donne pas. »

Monsieur STEINER :

« Encore deux questions sur les articles 77-11 et 65-41, nous aurions souhaité quelques explications sur le détail de ces augmentations, explications à l'augmentation sensible. »

Monsieur le Maire :

« Ecoutez, vous allez mettre tout ça par écrit et on vous le donnera. »

Monsieur STEINER :

« J'ai bien noté la réponse négative pour la commission finances, nous allons réitérer notre demande par contre pour avoir ne serait-ce qu'un calendrier prévisionnel des conseils municipaux sur l'année. Je vous ai déjà écrit deux fois depuis le début de l'année et je n'ai même pas de réponse. »

Monsieur le Maire :

« Je peux vous répondre tout de suite. On vous a donné en février les conseils municipaux pour les 2-3 mois à venir et les dates ont déjà changé, au cas où vous ne l'auriez pas remarqué. Puisque d'habitude on faisait ça le mercredi et qu'on a été obligé de déplacer au jeudi. Je vous redonnerai les dates des prochains conseils jusqu'aux vacances. »

Madame FRAQUET :

« Il n'y a pas de commissions finances, on a bien compris, c'est dommage parce que ça permet entre autres de pouvoir aussi élaborer des idées contradictoires, voire des propositions dans un débat clair. Il ne faut pas croire, des propositions qu'on peut échanger ça s'appelle bêtement la démocratie. On voulait poser quand même 2-3 questions, faire 2-3 propositions. Les catalogues et les imprimés, on a noté qu'il y avait une baisse de 4,9 %. C'est un début, mais c'est peut-être un peu timide, on se demandait si on n'aurait pas pu aller plus loin en passant notamment à un magazine municipal bimensuel, par exemple. C'est un exemple parce que le mensuel ne se justifie plus aujourd'hui avec le site internet. De la même manière, on va revenir sur quelque chose qu'on a déjà dit un petit peu en début de conseil et à d'autres conseils, mais qu'on voudrait dire de nouveau : 50 000 € d'affranchissement, on a bien compris qu'apparemment la dématérialisation posait des problèmes techniques, néanmoins on aimerait bien savoir à l'heure du numérique si on va enfin y arriver, parce que là il y a quand même une source d'économies intéressante. »

Monsieur le Maire :

« Certes il y a les documents du Conseil Municipal qui pèsent un certain poids, mais dans l'affranchissement ce n'est pas la majorité, les gens qui nous écrivent on leur répond, ceux qui nous envoient des e-mails, on répond par e-mail et puis par contre il y a un budget qui est très important c'est le budget des recommandés. Or, il y a une très grosse partie des courriers de la mairie à commencer par les courriers qui concernent l'urbanisme entre autres, parce que je les vois passer, qui eux repartent en recommandé avec des liasses très importantes, puisque les liasses de permis de construire coûtent très chères, et là-dessus on ne pourra pas faire d'économies. Mais je suis bien d'accord. En ce qui concerne les magazines, Madame quand vous aurez fini, Madame BRAU vous répondra. »

Madame FRAQUET :

« Je voulais revenir sur le FPIC, on ne va pas reparler de tout, on a bien compris que vous étiez...enfin, que Saint-Cyr était en quelque sorte victime du mode de calcul du FPIC. La question qu'on voulait vous poser, Monsieur le Maire, assez directement, c'est quelle peut-être votre intervention vis-à-vis de VGP pour essayer de faire en sorte que ce mode de calcul soit revu, de manière à ce que la commune la moins riche de VGP ne soit pas celle qui paradoxalement est quand même la plus mise à mal ? »

Monsieur le Maire :

« Oui, malheureusement il y a des lois. Alors, Madame BRAU vous répondez sur les magazines et Monsieur BUONO après sur le FPIC. »

Madame BRAU :

« Nous sommes passés de 12 magazines à 9 dans le marché, des moyennes entre 32 et 24 pages, mais comme vous avez pu le remarquer le format du magazine a changé, les pages sont plus petites.

Je pense que la vraie source de dépense sur le magazine, c'est la distribution. C'est le poste le plus lourd. Nous réfléchissons à un autre mode de fonctionnement.

D'abord, j'ai besoin d'avoir des supports informatiques plus modernes, comme le site internet, parce que le magazine pourrait être consultable sur le site, sauf que notre site aujourd'hui... Oui il y est, mais pas de façon fluide et du coup les gens n'y vont pas forcément, le site n'est pas suffisamment attractif.

Et puis, la deuxième méthode c'est peut-être de ne plus le « boîter », c'est peut-être de le mettre là où chacun va, à la boulangerie par exemple. Est-ce qu'il n'y a pas un partenariat à faire avec les commerçants ? Sans compter que bien entendu dans toutes les structures de la commune, on le trouvera toujours. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur BUONO pour le calcul du FPIC. »

Monsieur BUONO :

« A chaque conseil, je réexplique la même chose. Vous voyez ce que je vous ai expliqué sur le principe général de la commission des finances, on a à peu près la même réponse quand on nous demande de bien vouloir prendre en compte le fait que Saint-Cyr finalement ne mériterait pas de payer autant que les autres, même si le FPIC est calculé proportionnellement à notre richesse fiscale, plus quelques petites bricoles pour tenir compte de la richesse de nos voisins. Il n'y aurait pas beaucoup de changement si on ne tenait pas compte de la richesse de nos voisins, ce serait de l'ordre de 50 000 €.

Dans les grandes lignes, il n'est pas question d'espérer d'eux, en criant ou en étant gentils, même en les soudoyant, qu'ils votent un jour de nous donner d'avantage, c'est-à-dire de se priver eux de ressources dont leurs habitants ont besoin. On est sur le statu quo. Quand on arrive à trouver un truc qui les embête un peu, on est un peu plus écouté, mais il y a de moins en moins de trucs qui les embêtent. »

Monsieur le Maire :

« Mais il en prennent déjà en charge 50 % pour encore cette année. »

Madame DESJARDINS :

« C'est juste une remarque sur l'intervention de Sonia BRAU à propos de la distribution du magazine. Effectivement, mettre sur le site, un site correct c'est très bien, par contre il ne faut pas oublier les personnes âgées, il y a quand même un certain nombre qui n'ont pas internet ou qui l'ont, mais ne veulent pas s'en servir. C'est pour ça que votre idée de le mettre en libre service un peu chez les commerçants, à la poste, à la bibliothèque, c'est une très bonne idée et je pense que ça pourrait aider à faire des économies. D'autant plus qu'à ce jour, il n'est pas toujours bien distribué. »

Madame BRAU :

« Et en complément, pour les personnes à qui on livre les repas, ce sont souvent des personnes qui ne sortent pas, on le ramènerait en même temps que le repas. Il y a quand même tout un panel de possibilités qui peuvent s'offrir à nous. »

Madame DESJARDINS :

« Oui, voilà tout à fait, ce serait une très bonne idée. »

Monsieur DURAND :

« Un dernier point concernant les économies. Un petit mot sur le FPIC, puisque même si à Versailles Grand Parc c'est votre majorité, j'ai bien compris que les relations étaient un petit peu difficiles, et s'il faut aller se battre pour tenter de modifier les critères de répartition, parce qu'on dit que Versailles Grand Parc prend à sa charge 50 % du FPIC, mais on ne dit pas quelle est la répartition entre les communes et est-ce qu'elle pose problème. Ce n'est pas uniquement la somme qui est redonnée par Versailles Grand Parc, c'est aussi en quelle proportion on donne à Saint-Cyr ou à Viroflay, ou au Chesnay. Donc, il y a des critères qui ont été mis en place parce qu'il sont clairement défavorables à Saint-Cyr et on le redit si on peut contribuer à mener ce combat et être à vos côtés également pour aller récupérer 50 ou 100 000 euros, on redit notre disponibilité et notre volonté pour mener ce combat, même si on a conscience que c'est la dernière année. Si on ne mène pas le combat, forcément il y a peu de chances qu'on le gagne et on est déterminé à travailler sur ce sujet également.

Je reviens sur un point que je voulais évoquer concernant les économies. Nous souhaitons plaider de nouveau pour la mutualisation. On en a un petit peu et brièvement parlé la dernière fois. Mutualisation à Versailles Grand Parc, mais pas que, mais on sait que déjà avec Versailles Grand Parc il y a un certain nombre de choses qui peuvent être faites. J'ai bien compris qu'il y avait des choses qui étaient initiées, mais je pense que très clairement la situation économique est telle qu'il faut changer le braquet et aller le plus loin possible, c'est-à-dire travailler aussi bien au niveau des services. Prenons un seul exemple : au niveau juridique, ce sont des choses qui peuvent se faire à distance et des services juridiques mutualisés peuvent très certainement apporter des compétences que les plus petites communes ne pourraient pas avoir avec le même personnel. Ce sont des choses qu'il faut travailler sur des marchés publics, travailler sur des assurances.

On parle des assurances des automobiles, peut-être qu'il y a des groupements et des choses qui peuvent être travaillées et pour le coup, ce n'est pas uniquement des économies d'affranchissement, mais des économies qui peuvent être plus conséquentes.

Enfin, un dernier point, il y a les compétences de Versailles Grand Parc et je pense que c'est un levier extrêmement important et qu'il faut travailler d'avantage sur ces transmissions de compétences.

Aujourd'hui Versailles Grand Parc que fait-elle ? C'est une Agglomération qui fait beaucoup de musique. Pour ceux qui n'ont pas l'habitude du budget de Versailles Grand Parc, le budget de personnel c'est 10,5 millions pour l'ensemble de Versailles Grand Parc. Pour 10,5 millions combien y a-t-il pour la musique ? Il y a 6,5 millions pour la musique, ça veut dire que les deux tiers des dépenses de personnel de Versailles Grand Parc sont dédiés à la musique. Ce que je veux dire par là, c'est que les communes qui avaient des écoles de musique, qui étaient municipalisées et qui auparavant payaient très cher, parfois des millions le personnel, se retrouvent aujourd'hui dans une situation où c'est Versailles Grand Parc qui payent pour eux, et pour le coup ils ont pas mal d'économies. Nous à Saint-Cyr, c'est beaucoup moins vrai et en tout cas, on pense que si on activait beaucoup plus ce levier en essayant de partager un certain nombre de compétences à Versailles Grand Parc, il y aurait à l'évidence des économies importante à faire.

On arrête là pour la partie des économies. On peut peut-être dire un mot de conclusion sur le débat et nos positions. Le budget est basé sur une imposition augmentée de 2 millions et même si le temps nous manque et peut-être une commission finances également, on a pu explorer que quelques pistes d'économies, on voit qu'il existe aujourd'hui des leviers qui peuvent être activés. C'est pourquoi le budget qui nous est proposé et notamment parce qu'il repose sur cette augmentation, ne nous paraît pas approprié et nous allons voter contre. »

Monsieur le Maire :

« Dans le budget de Versailles Grand Parc en terme de personnel, c'est évident que le maximum de personnel ce sont les professeurs des écoles de musique qui ont été transférés, mais ils ont été transférés en fonction des attributions de compensations. »

Monsieur BUONO :

« Pour en revenir à la mutualisation, pour être parfaitement clair, les communes ne se sont pas débarrassées de leurs charges. Si notre attribution de compensation augmente d'une année sur l'autre c'est parce que nous avons réintégré la compétence musique, en l'occurrence il n'y a plus

de compétence musique à Saint-Cyr-l'Ecole. Il y a une école de musique dans laquelle on n'intervient plus, mais lorsque les communes transfèrent une école de musique, Versailles Grand Parc retire de leur attribution de compensation les charges transférées. La mutualisation ce n'est pas je me débarrasse de mon personnel et puis pendant ce temps-là ça me fait de l'argent en plus pour moi. Il est bien évident que l'argent part des communes en même temps que le personnel transféré. Ce qui est différent en cas d'augmentation du périmètre de la compétence au niveau de Versailles Grand Parc, cette augmentation se fait sur le budget de Versailles Grand Parc et non pas sur les communes. Mais à part le fait qu'on peut constater que cette mutualisation des écoles de musique au niveau de Versailles Grand Parc a surtout créé une bonne demi-douzaine de postes de catégorie A qui n'existeraient pas s'il n'y avait pas eu besoin de coordonner l'ensemble du bazar, on peut constater tout simplement que l'exercice de Versailles Grand Parc de la compétence musique coûte plus chère que l'exercice individuel par les communes maintenant. On est dans cette situation où finalement la mutualisation a permis que ça coûte plus cher.

Sur le FPIC, le mode de calcul du FPIC est assez simple. Il repose sur la population et par rapport à cette population, un potentiel fiscal est calculé. Alors, il y a le potentiel fiscal de base de la population, ça correspond grosso-modo à ce que l'on peut extraire de la population en termes d'argent en appliquant les taux moyens sur les bases considérées et puis on considère que comme Versailles Grand Parc est sensée apporter quelque chose aux communes, il y a une partie de la richesse globale de Versailles Grand Parc qui est ajoutée à ce potentiel fiscal. On a donc un potentiel fiscal agrégé qui correspond à la richesse supposée des habitants, plus la richesse, un petit bout de la richesse supposée de Versailles Grand Parc et on multiplie ça par le nombre d'habitants. Donc, il est bien évident que du point de vue de la loi, le système n'est pas spécialement injuste. Simplement on serait dans une autre communauté d'agglomération, le montant global du FPIC à payer serait moins élevé, donc cette répartition finalement se ferait de la même façon, mais porterait sur un montant plus faible. Donc, on a ce potentiel fiscal au niveau de la commune qui est proportionnel à la richesse supposée des habitants et au nombre d'habitants, on fait un prorata pour l'ensemble des communes et c'est grâce à ça qu'on détermine la part que chaque commune doit payer dans le FPIC. Donc, il n'y a rien d'injuste mathématiquement, il n'y a pas une volonté de nuire à proprement parler, il y a juste le fait que si nous étions dans une autre communauté d'agglomération qui serait moins riche, il y aurait moins de FPIC globalement, donc nous aussi on aurait moins payé de FPIC. »

Monsieur DURAND :

« Cela veut dire que le calcul vous convient ? »

Monsieur BUONO :

« Il ne nous convient pas, il n'y a pas d'injustice de la part de Versailles Grand Parc. Versailles Grand Parc refuse de nous attribuer un traitement de faveur, c'est très différent. Le fait est que le FPIC dans son mode de calcul a des effets de bord et Saint-Cyr-l'Ecole est dedans et ces effets de bord, Versailles Grand Parc refuse d'en entendre parler, parce qu'il ne voit pas pourquoi parce qu'elle est une agglomération riche, elle devrait payer pour les pauvres à l'intérieur de cette agglomération. »

Monsieur DURAND :

« J'avais cru comprendre qu'il y avait une solidarité entre les communes au sein d'une agglomération, en tout cas c'est ce qu'on pouvait espérer. »

Monsieur BUONO :

« Vous vous trompez. »

• Réf : 2016/04/4

OBJET : Budget Primitif 2016 du service de l'assainissement.

Article unique : Approuve, avec 30 voix pour et 3 abstentions (Mmes DESJARDINS, BRAUN, M. DOUBLET), le Budget Primitif du service de l'Assainissement pour 2016 tel que détaillé ci-dessous :

A La section d'investissement

- Le total des recettes s'élève à : 661 524 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 294 700.60 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 107 789 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 0 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 259 034.40 €
- Le total des dépenses s'élève à : 661 524 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 398 005.36 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 33 705 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 229 813.64 €

B La section d'exploitation

- Le total des recettes s'élève à : 359 597 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 154 999.44 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 33 705 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 170 892.56 €
- Le total des dépenses s'élève à : 359 597 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 251 808 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 107 789 €

Madame BRAU :

« Je vais reprendre en diagonale et surtout les chiffres.

Les faits marquants sur la section de fonctionnement 2016, ce sera bien entendu le contrat de fin d'affermage avec VEOLIA. Les premières conclusions du Maître d'œuvre, et vous le savez, ont orienté la ville vers la reconduction d'un contrat de type affermage. Ces dispositions ont été présentées aux instances concernées et donc c'est en voie de mise en œuvre.

Sur la section d'investissement, les travaux de mise en séparatif des rues André Cordier, Jean François, Emile Zola, entamés en 2015 s'achèveront fin mai 2016, donc on est dans les clous, si tant est que le temps reste clément par rapport aux situations d'intempéries. Je ne reprends pas tout le détail que vous avez pu trouver dans la note de synthèse sur les subventions au Département, à l'Agence de l'Eau, sur la partie « séparatif des eaux pluviales, eaux usées » avec toujours cette condition d'avoir 85 % du privé qui se met en séparatif et c'est 80 % de subvention.

Les perspectives. Les perspectives immédiates portent essentiellement sur la fin des travaux engagés, sur un nouveau règlement communal d'assainissement qui sera proposé quand le titulaire du nouveau contrat d'affermage sera connu. L'intégration des installations du quartier Charles Renard devra également être envisagée et mise en perspectives par rapport aux dates et livraisons des équipements. On notera qu'il n'y a pas de décalage par rapport à la partie assainissement, par rapport à la livraison des nouveaux logements.

Il s'agira bien entendu de mettre à jour ce schéma directeur d'assainissement qui date de 10 ans et qui apparaît encore un petit peu vieillissant pour nos partenaires, notamment l'Agence de l'Eau et autres, donc c'est quelque chose qui est important au moment où on demande des subventions.

Le détail des recettes et des opérations budgétaires pour 2016.

Sur la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 359 597 € contre 343 276 € en 2015.

Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent reporté, ainsi que de la taxe communale sur le prix de l'eau – qui n'a pas été augmentée depuis 2009, je tiens à le préciser. On a une taxe

d'assainissement qui est assez haute et qui n'a pas bougé de tarif depuis 2009 et qui normalement devrait, en tous les cas pour les trois prochaines années, rester au même niveau. Sachez que Saint-Cyr se bat au niveau du SMAROV pour garder l'équilibre.

Elles se décomposent comme suit :

- *excédent de fonctionnement reporté : 170 892,56 €,*
- *redevance d'assainissement collectif : 154 999,44 €,*
- *amortissements des subventions : 23 816 €.*

Les dépenses de fonctionnement sont réparties en trois grands secteurs, les dotations aux amortissements, les interventions pour l'entretien des réseaux et le reversement au SMAROV et au SIAERG d'une partie de la taxe de raccordement à l'égout

Elles se décomposent comme suit :

- *dotations aux amortissements : 107 769 €,*
- *entretien des réseaux : 121 808 €,*
- *charges de personnel : 25 000 €,*
- *taxes Office National des Forêts : 5 000 €,*
- *reversement SMAROV et SIAERG : 100 000 €.*

Sur la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 651 635 € contre 584 024 € en 2015.

Les recettes d'investissement proviennent pour environ 50 % de l'excédent reporté et de l'excédent de fonctionnement capitalisé, donc le même fonctionnement que le Budget Primitif.

Suite à la signature de la convention avec l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement rues Zola, Cordier et Jean François, un montant de subvention et d'emprunt à taux zéro a été inscrit pour un total de 216 980 €.

Elles se décomposent comme suit :

- *l'excédent reporté : 259 034,40 €,*
- *excédent de fonctionnement capitalisé : 58 998,34 €,*
- *des amortissements de réseaux, également inscrits en dépenses de fonctionnement : 97 200 €,*
- *subventions accordées : 130 188 €,*
- *emprunt à taux zéro : 86 792 €.*

Les dépenses d'investissement consisteront à :

- *terminer les travaux engagés en 2015 mentionnés dans les faits marquants à hauteur de 133 000 €,*
- *avancer les premiers travaux en domaine privé, pour 129 500 €,*
- *rémunérer les Maîtrises d'œuvre pour ces travaux, notamment pour le domaine privé, puisque la ville porte le projet, pour 13 500 €,*
- *raccorder au réseau d'assainissement le nouveau Multi Accueil, 33 205,73 € TTC,*
- *lancer un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement, le document existant datant de 2005. 48 000 € correspondant à 40 % des dépenses d'un montant estimé à 120 000 € TTC. Un Schéma Directeur d'Assainissement c'est en moyenne, une enveloppe budgétaire de 120 000 €. Cette année, nous prenons 40 % (sur la base d'une actualisation à 2 % de la précédente mission réalisée dans le domaine).*

Elles se décomposent comme suit :

- *amortissement des subventions : 23 816 €,*
- *remboursement emprunt : 27 000 €,*
- *frais d'études : 120 000 €,*
- *travaux d'assainissement : 251 005,36 €,*
- *reports : 229 813,64 €.*

Monsieur DURAND :

« Au titre des dépenses d'investissement, il est indiqué donc le nouveau Schéma Directeur d'Assainissement avec 48 000 €, dont un montant total de 120 000 €. Est-ce que vous voulez bien me confirmer car le montant paraît important, que 120 000 € c'est bien le montant de ce document et uniquement de ce document ? »

Madame BRAU :

« Je le confirme. 120 000 € c'est le montant de toutes les études nécessaires pour réaliser et remettre à jour ce document. »

Monsieur DURAND :

« Pour la nouvelle convention qui va se préparer, notre commune a un accompagnement, on l'a vu en commission notamment. Ça apparaît où ce type de dépense et quel serait l'ordre de grandeur ? Vous l'avez en fonctionnement peut-être, dépenses de fonctionnement ? Je ne le vois pas. »

Madame BRAU :

« Vous parlez du contrat d'affermage ? »

Monsieur DURAND :

« Tout à fait. Il y a un cabinet en fait qui faisait ces études, mais qui va poursuivre ces études pour nous accompagner jusqu'à la signature de cette convention ? »

Madame BRAU :

« Vous donner le montant exact de son enveloppe à lui, je ne saurais pas vous le dire, en revanche en effet, on trouve une partie frais d'études pour 120 000 €. Sur ce budget-là, sur les 120 000 € que coûte le Schéma Directeur d'Assainissement, on est bien d'accord, ils ne sont pas budgétés en intégralité sur cette année. »

Monsieur DURAND :

« Oui, oui, je voulais juste savoir si sur le Schéma Directeur était à part de la prestation intellectuelle du cabinet ? »

Madame BRAU :

« Non, c'est une totalité. »

Monsieur DURAND :

« D'accord. »

Madame BRAU :

« L'étude par rapport à l'accompagnement pour l'affermage est imputée sur le budget de la ville et non pas sur celui du service de l'assainissement. »

Monsieur DURAND :

« D'accord. »

Madame DESJARDINS :

« Simplement un point de vue et une fois n'est pas coutume. Donc, je dirais que c'est une très bonne chose de refaire le SDA, parce qu'il est quand même un petit peu vieillissant, que les travaux qui ont été engagés dans les rues Jean François, Zola, Cordier et autres, c'est aussi une bonne chose et puis il faut bien terminer les travaux. Qu'on soit bien conscients que ce budget d'assainissement est quand même un peu limité et si on veut continuer la mise en séparation des pluviales et des assainissements, tout ce qui est pluvial est pris sur le budget de la commune, le budget de la

commune étant ce qu'il est, ça devient un petit peu compliqué. Donc, globalement je pense que c'est un bon budget, mais pour rester dans notre logique, comme nous contestons, on s'est abstenu pour la reprise anticipée du compte administratif, on s'abstiendra aussi pour ce budget. »

• **Réf : 2016/04/5**

OBJET : Taux d'imposition locale 2016.

Article unique : Décide, avec 25 voix pour et 8 voix contre (Mmes DESJARDINS, BRAUN, M. DOUBLET, Mmes OGER, FRAQUET, MOULIN et MM. DURAND et STEINER), de voter pour l'exercice 2016 les taux d'imposition locale comme suit :

- Taxe d'habitation : 21,68 %
- Foncier bâti : 17,90 %
- Foncier non bâti : 54,05 %

Monsieur le Maire :

« Le débat d'orientation budgétaire indiquait de nouvelles baisses des dotations ainsi que des désengagements progressifs des partenaires qui devraient s'accroître dans les prochaines années. Compte tenu de ces contraintes, la commune souhaite s'assurer d'un équilibre réel du budget pour l'année 2016 et les années à venir, il est donc proposé de fixer les taux suivants, donc tels que ça vous a été présenté à l'écran tout à l'heure :

La taxe d'habitation de 15,71 % à 21,68 %, pour un taux moyen dans les communes de même strate dans les Yvelines à 21,62 %, ça c'est le chiffre 2014, le chiffre 2016 sera naturellement supérieur, et le taux moyens en IDF 22,81 %.

Le foncier bâti passe de 15,03 % à 17,90 %, le taux des Yvelines de 18,09 %, IDF de 21,39 %.

Le non bâti de 39,17 % à 54,05 % pour un taux moyen de 76,78 % dans les Yvelines et 72,08 % en IDF. Est-ce que vous avez des questions ? »

Monsieur DURAND :

« Oui, nous avons souvent des délibérations qui sont assez obscures pour le quotidien de nos concitoyens et qui sont pourtant importantes et cette fois avec cette délibération on rentre vraiment dans le concret et dans le quotidien des gens.

Alors, les taux d'imposition ont fortement augmenté, les taux ne sont pas indiqués, mais chacun les aura calculés, alors on rappelle la taxe d'habitation ici c'est 38 % d'augmentation, les calculs manquent, mais ça devrait être une augmentation annuelle de 200 à 550 € par foyer en fonction de la base. Au niveau de la taxe sur le foncier bâti, l'augmentation est de 19,1 % ce qui fait à peu près 60 à 200 € par an pour les propriétaires et c'est la part commune, puisqu'il faudrait penser également à la part départementale qui vient s'ajouter pour nos concitoyens de 80 à 250 € par an, ce qui fait un total pour les propriétaires de 140 à 450 € par an et qui s'ajoute à la taxe d'habitation, ce qui fait un total évidemment extrêmement conséquent. Pour la taxe sur le foncier non bâti, les chiffres sont relativement faibles et je dirais les considérations sont différentes, donc je ne reviendrais pas longtemps dessus, si ce n'est qu'on note le taux de 38 %. Il a été dit que la charge conséquente serait partagée, mais alors le foncier bâti plutôt pour les propriétaires, 19 % la taxe d'habitation pour les propriétaires, mais pour un certain nombre de personnes forcément qui sont uniquement en location qui eux auront ainsi une charge extrêmement importante, donc je ne sais pas à quel point c'est réparti. Toujours est-il qu'il y en aura un petit peu pour tout le monde et il y en aura beaucoup. Voilà. Nous avons vu lors du budget primitif, mais ce n'est pas une surprise, puisque on le voit pour beaucoup de collectivités, la situation économique objectivement est assez difficile. Et les difficultés sont dues notamment à des baisses de dotations, des baisses qui proviennent de décisions, on l'a dit, de la législature actuelle, mais également des décisions qui proviennent de la législature précédente sur laquelle on entre un petit peu moins dans le détail, c'est dommage. Il y a aussi des baisses qui proviennent de baisses de subventions de nos partenaires et il ne faut pas se mentir, il y a également des pertes qui proviennent de certains errements de gestion de la commune et on a parlé en début de conseil du prêt en francs suisses, effectivement c'est un prêt qui nous a coûté extrêmement cher. Lors du débat budgétaire, on a essayé de montrer que des marges de manœuvres existent et qu'elles doivent être explorées

extrêmement largement et en conséquence cette hausse des impôts qui véritablement est un record, ne nous paraît aujourd'hui ni opportune, ni souhaitable et évidemment nous allons voter contre. »

Monsieur le Maire :

« Oui, effectivement Monsieur, ce que je disais tout à l'heure c'est que le Président de l'Association des Maires de France, ainsi que celui des Maires d'Ile-de-France, n'ont pas manqué d'alerter le Gouvernement. Il y a eu un rapport parlementaire qui a été fait et qui indiquait dans quelle situation allaient se trouver les communes et les collectivités locales en général. Un énorme effort a déjà été fait et il sera poursuivi pour essayer de diminuer nos dépenses. Maintenant, moi je ne vois pas très bien comment pour être capable d'assurer les missions qui sont les nôtres et pour lesquelles, ne serait ce qu'en investissement, nous avons au minimum du minimum besoin de 3,5 millions simplement pour entretenir notre patrimoine, nous aurions pu faire autrement, sans augmenter les impôts, oui, on aurait pu aussi augmenter effectivement ce qui était demandé au Saint-Cyriens, pour mémoire par exemple si vous vous souvenez le coût pour la commune des services périscolaires qui n'est pas payé par les utilisateurs est de 1,7 million, donc on aurait pu effectivement augmenter, mais à ce moment-là ça aurait été ceux qui sont dans des situations les plus fragiles et qui sont des utilisateurs de ces services qui auraient été les premiers impactés. Un effort est demandé à tout le monde, j'en suis tout à fait conscient, ne vous inquiétez pas, moi aussi je le paierai et il a été choisi de faire une augmentation un petit peu moindre sur le foncier justement pour tenir compte de l'augmentation de 65 % de la part départementale. Moi, personnellement, je peux vous dire que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous en sommes arrivés là, nous avons eu de très longs débats, j'aurais préféré que ce soit moindre, mais si ça avait été moindre on aurait peut-être pu faire une augmentation très légèrement inférieure, mais qui ne nous aurait pas assuré de passer l'année 2018. Or, je ne veux pas pouvoir être obligé de revenir pour refaire une autre augmentation à moins d'une catastrophe épouvantable et d'une baisse encore plus dramatique de différentes subventions que nous recevons, parce que nous avons déjà, avec les deux cabinets qui nous ont aidés dans notre prospective, intégré le fait qu'il y aurait encore une baisse de subventions, mais si elle était encore plus importante que celle qui est prévue à ce moment-là on verra comment on fera, mais je vous l'ai dit tout à l'heure, j'espère qu'un jour la France sera sur le chemin du redressement et qu'à ce moment-là nous pourrons de nouveau rebaisser les impôts. »

Madame DESJARDINS :

« Oui, effectivement, vu la situation il n'y a pas vraiment d'autres solutions. Maintenant les augmentations sont très importantes, d'autant plus qu'en même temps il y aura l'augmentation du Département. Donc, ça va faire beaucoup pour les Saint-Cyriens. Par contre d'une manière générale et je n'attaque pas la majorité présente, je précise ça pour certains de vos adjoints, je constate qu'à chaque fois qu'il y a des problèmes, la seule réponse c'est l'augmentation d'impôts. Alors, ici on augmente les impôts parce que l'Etat baisse ses dotations, la commune fait des efforts pour réduire ses dépenses, moi j'ai une question : quand nos représentants, que ce soit à la Chambre de Députés ou au Sénat, se mobiliseront pour que l'Etat diminue enfin ses dépenses et ne promette pas à tout un chacun qui conteste un peu de donner de l'argent et de dépenser des millions voir des milliards ? Je pense que là aussi nos élus nationaux ne font pas vraiment leur travail. Donc, c'est un constat. Maintenant, comme nous avons voté contre le budget, vous comprendrez aussi qu'on vote contre cette délibération, même si on en comprend le bien fondé, mais la facture est quand même un peu salée pour les Saint-Cyriens. »

Monsieur le Maire :

« Reprendre complètement le budget de l'Etat pour désendetter la France, ne pas laisser aux générations futures une dette de 1000 milliards ça fera partie, je l'espère, des engagements des gens qui seront candidats aux élections présidentielles de 2017. Je constate qu'il y avait un mouvement de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, et que ce mouvement a été arrêté, que l'Etat non seulement n'a pas continué à baisser son train de vie, mais qu'il l'a augmenté et sur le site de la ville vous trouverez ma lettre à Monsieur Manuel VALLS dont j'attends toujours la réponse.

Je voudrais juste dire une chose Madame DESJARDINS. On a essayé quand même, comme je vous le disais et comme ça avait été fait dans la présentation, de jouer sur tous les leviers, aussi bien l'augmentation des impôts certes, mais aussi la baisse des charges et au niveau de l'investissement aussi, on a essayé de trouver la solution qui était, je ne dis pas la moins douloureuse, parce que c'est toujours douloureux, mais personnellement je peux vous dire qu'il n'y avait pas d'autres choix possibles et que si on voulait continuer à pouvoir donner aux Saint-Cyriens des services sans en supprimer, parce que la cantine ce n'est pas obligatoire, le théâtre ce n'est pas obligatoire, le cinéma municipal ce n'est pas obligatoire et ainsi de suite, c'est sûr, mais je veux dire qu'on a une ville qui a un certain nombre d'équipements et ça fait partie aussi de son attrait. Je me souviens d'une personne qui a travaillé dans cette ville et qui habitait Bailly et qui me disait : à Bailly je paye un peu moins d'impôts, mais je n'ai pas de cinéma, je n'ai pas de piscine, je n'ai pas de théâtre. »

• **Réf : 2016/04/6**

OBJET : Taxe d'habitation – majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Article unique : Décide à l'unanimité de majorer de 20 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur DURAND :

« J'ai deux questions. Tout d'abord la M14 précise qu'il y a 60 résidences secondaires sur la commune, donc je voulais savoir quelles étaient les recettes prévues par cette majoration ? Et seconde question : la délibération n'indique pas la date d'entrée en vigueur, il nous semble que c'est trop pour 2016 et que ce serait donc pour 2017, est-ce que vous pouvez le confirmer ? »

Monsieur le Maire :

« Exactement en 2017 et si mes souvenirs sont bons 37 ou 39 000 €. »

• **Réf : 2016/04/7**

OBJET : Autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

M. BRAME sorti pour ce point.

Article 1^{er} : Approuve avec 32 voix pour au titre de l'année 2016, la création des autorisations de programme et des crédits de paiement suivantes :

NOM DU PROGRAMME	MONTANT DE L'AP TTC	MONTANT DES CP TTC				
		2016	2017	2018	2019	2020
Maison des Associations	6 000 000€	200 000€	2 000 000€	3 200 000€	500 000€	100 000€
Gymnase ZAC Charles Renard	5 815 000€	480 000€	216 000€	3 150 000€	1 914 000€	55 000€
Groupe scolaire Bizet/Wallon	12 640 000€	850 000€	3 600 000€	3 600 000€	3 600 000€	990 000€

Article 2 : Décide d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur STEINER :

« Nous sommes évidemment favorables à l'utilisation des autorisations de programmes et des crédits de paiement puisque ça met effectivement la planification financière sur plusieurs années et que ça permet par ailleurs de bâtir des budgets primitifs qui soient plus en adéquation avec la réalité des opérations prévues quand elles sont pluriannuelles. Donc nous soutenons le principe

même, mais nous pouvons avoir quelques réserves sur le contenu notamment, à ce stade, un manque d'information sur le contenu du programme de la Maison des Associations. Nous allons voter quand même pour. »

Madame DESJARDINS :

« Oui, bien sûr c'est une bonne chose de pouvoir faire ces autorisations de programmes et de crédits sur plusieurs années, et de pouvoir enfin démarrer le groupe scolaire Bizet / Wallon, parce que de mémoire ça fait quand même depuis 2010 qu'on en parle. Donc, là c'est une très bonne chose, par contre je voudrais qu'on me précise une chose, j'ai peut-être mal compris ou mal lu : on ne peut pas dépasser le montant engagé par année, donc ça veut dire aussi que sur le total des 5 années on ne peut pas dépasser le montant de l'autorisation de programme ? »

Monsieur BUONO :

« C'est parfaitement exact, par contre on peut modifier l'autorisation de programme. »

Monsieur le Maire :

« On peut baisser, par exemple si l'appel d'offre est moindre on aura une bonne surprise. »

Madame DESJARDINS :

« Oui, on peut rêver. Merci. »

• **Réf : 2016/04/8**

OBJET : Avenant n° 1 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) conclue avec la SMACL, par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (rectification apportée au parc automobile assuré au 1^{er} janvier 2016).

Article 1^{er} : Approuve à l'unanimité un avenant n° 1 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) souscrite dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France auprès de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL ASSURANCES) qui sera conclu afin de prendre en considération la rectification apportée au parc automobile assuré au 1^{er} janvier 2016, aboutissant à une diminution de 427,80 € TTC.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la police susvisée.

• **Réf : 2016/04/9**

Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. Modification des statuts.

Article 1 : approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) annexés à la délibération, tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil Communautaire de la CAVGP lors de sa séance du 8 mars 2016, lesquels prennent en compte :

- l'ajout de la commune de Vélizy-Villacoublay dans le périmètre de la communauté d'agglomération,
- l'accord local modifiant la composition du Conseil Communautaire de la CAVGP,
- les évolutions réglementaires liées à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,
- la réécriture de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire. Et création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » renvoyant à la délibération n° 2010-12-14 du Conseil Communautaire du 7 décembre 2010 et à celles à venir pour les définitions d'intérêts communautaires en la matière.

Article 2 : Sollicite Messieurs les Préfets des Yvelines et de l'Essonne aux fins de prononcer, après consultation des conseils municipaux des communes membres, conformément aux dispositions des articles L.5211-17, L.5211-18 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Monsieur DURAND :

« Les statuts de Versailles Grand Parc évoluent, vous l'avez dit pour 3 sujets.

Le premier c'est la composition de Versailles Grand Parc avec l'arrivée de Vélizy, c'est plus une régularisation dans les statuts, puisque l'arrivée de Vélizy est évidemment actée. Le Préfet a signé et c'est terminé.

Le second sujet c'est la composition du Conseil d'Agglomération qui a fait l'objet d'un accord local dérogatoire et qui a été par ailleurs déjà acté, donc il ne s'agit pas de prendre une décision, mais simplement de régulariser le statut.

Le troisième sujet, lui est plus intéressant et concerne les compétences, où on nous rappelle deux choses. Premièrement les parcs de stationnements, mais ça on le savait déjà, c'est ledit parc de Saint-Cyr à côté de la gare de Saint-Cyr et les compétences communautaires, même si en pratique on ne l'a pas vu fortement évoluer depuis des années et on regrette qu'il n'y ait pas un travail plus approfondi de Versailles Grand Parc sur le sujet. La seconde compétence pour le coup est nouvelle. C'est la création ou l'aménagement et l'entretien de voiries d'intérêt communautaire. Alors, pour bien informer notre assemblée, pour ceux qui ne sont pas forcément très au fait de l'Agglomération, il s'agit d'une délégation des voiries, mais uniquement d'intérêt communautaire. Qu'est-ce que l'intérêt communautaire ? Tout simplement, c'est le Conseil d'Agglomération qui décide ce qui est ou n'est pas d'intérêt communautaire. Grosso-modo ce n'est pas le Conseil Municipal qui décidera quelles sont les voiries de Saint-Cyr qui sont de la compétence de VGP ou qui sont de la compétence de Saint-Cyr, puisque ça donnera lieu uniquement à un vote au Conseil d'Agglomération de Versailles Grand Parc. C'est un point tout de même à noter. Le second point, lorsque la question est posée en commission sur le type de voirie qui pourrait être communautaire, je dois dire que c'est le grand blanc et aujourd'hui personne ne sait fournir de critères. A la dernière commission en tout cas, c'est ce qui ressortait, lorsque le point a été soulevé, Monsieur le Maire, si ça a évolué, il faudrait nous indiquer les voiries à Saint-Cyr qui passeraient d'intérêt communautaire, puisqu'aujourd'hui nous ne connaissons pas les critères et de toute façon ce sera décidé en dehors.

Malgré ces points, nous soutenons cette délibération. Cette délégation de compétences est une très bonne chose. On a plaidé depuis longtemps pour un approfondissement des liens avec Versailles Grand Parc. La voirie est une étape, on souhaite qu'il n'y ait pas que celle-là, mais forcément ça va dans le bon sens. On l'a dit on plaide pour d'avantage d'intégration, on pense que ça se fera aux bénéfices de Saint-Cyr et puis l'intégration dans l'Agglomération se fait aussi souvent aux bénéfices de la commune la plus pauvre qui si une solidarité communautaire se met en place de façon efficace, pourrait se retrouver plus facilement que des communes plus riches comme Vélizy qui n'ont pas forcément besoin de nous. Donc, je crois que c'est le sens de l'histoire et qu'il faut effectivement travailler plus dans ce sens.

Il y a un autre sujet qui avait été avancé sur les équipements sportifs, dont il a quasiment été acté par Monsieur de MAZIERES et le bureau, à ce qui a été dit dans le dernier conseil communautaire, c'est qu'au titre de la délégation des équipements sportifs, il n'y aurait strictement rien d'intérêt communautaire. Dans la réponse qu'il y a à apporter c'est : il ne faut rien mettre dans l'agglomération parce que ça coûte trop cher, au sens : ça coûte trop cher pour VGP et d'un autre côté, on a tendance à penser que si ça coûte trop cher pour VGP, c'est peut-être aussi que ça coûte cher pour les communes et cher pour Saint-Cyr-l'Ecole. Nous pensons que de ce point de vue-là il y aurait aussi un travail important à faire. Alors, c'est une étape aujourd'hui intéressante que nous soutenons évidemment, nous allons voter pour, mais je crois que c'est une étape qui appelle à d'avantage d'intégration avec Versailles Grand Parc par l'avenir. »

Monsieur le Maire :

« Deux choses : en ce qui concerne la compétence, création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, et création, aménagement et gestion de parcs de stationnement, il a toujours été dit par le Président que les deux seuls endroits où Versailles Grand Parc décide que ce soit d'intérêt communautaire, c'est uniquement le parking de Saint-Cyr-l'Ecole auquel on ajoutera celui de Vélizy, point final. Il n'y aura pas de voirie. A Saint-Quentin, vous avez la compétence voirie qui est prise en charge à 50 % par la communauté d'agglomération, 50 % pour les communes avec

quand même un plafond. A l'heure actuelle, Versailles Grand Parc n'envisage pas de le faire, il faut le savoir.»

Monsieur DURAND :

« Ce qui veut dire qu'on va continuer à penser que l'Agglomération de Versailles Grand Parc est faite uniquement pour la musique et la vidéoprotection, c'est un peu dommage. »

Monsieur le Maire :

« C'est un peu le résultat du coefficient d'intégration que nous avons à VGP et qui est très faible par rapport au coefficient d'intégration d'autres communautés d'agglo. »

Monsieur DURAND :

« Oui, mais c'est un choix politique de l'agglomération et également des communes. Rien n'empêche les communes et également l'agglomération de dire on va travailler plus souvent ensemble et faire d'avantage. »

Monsieur le Maire :

« Personnellement, j'ai toujours prouvé qu'effectivement on avait une communauté d'agglo musicale. On a un peu de vidéoprotection, on a des bus, on a quand même un budget bus. Quand je suis arrivé à Versailles Grand Parc le budget de VGP c'était de 500 000 €, là il est quand même de 4 000 000 €. On a quand même obtenu en transport, en 7-8 ans, une augmentation importante, mais les poubelles de toute façon elles sont autofinancées, l'eau, puisque Versailles Grand Parc a l'eau, c'est aussi autofinancé par ce que payent les utilisateurs. Par contre dans les compétences nouvelles, avant 2020 il y aura l'assainissement. Je dis avant 2020 parce que certains veulent aller très vite, ce qui posera peut-être quelques petits problèmes lorsqu'on rentrera dans le vif du sujet. Le vif du sujet étant que l'assainissement est en fonction des volumes. De plus, il y a des villes qui font des efforts pour mettre en séparatif et des villes qui disent qu'elles ne peuvent pas le faire, parce qu'on ne peut pas creuser dans leurs rues. Donc, au moment de la taxe d'assainissement il va falloir aussi savoir pourquoi certains ont fait des travaux pour faire du séparatif et pourquoi ils paieraient pour ceux qui n'en ont pas fait. Ça promet de gentils débats. »

• Réf : 2016/04/10

OBJET : Médecins du Centre Médico-Sportif. Protocoles d'accord transactionnel.

Mme ARANEDER sortie pour ce point.

Article 1 : Approuve avec 32 voix pour chaque protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération, devant être conclu avec les Docteurs Gérard CABANES, Philippe DA SILVA, Bernard DONNOU et Bernard MARTIN précédemment employés au Centre Médico-Sportif et, concernant pour chacun d'eux, la fixation, le mode de calcul de l'indemnité de licenciement à leur allouer, ainsi que le paiement de celle-ci.

Article 2 Autorise Monsieur le Maire à signer ces protocoles avec chacun des médecins susnommés.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires à la dépense correspondante prévus initialement au Budget Primitif 2015 de la Ville, sont reportés au budget primitif 2016 de la commune.

Monsieur STEINER :

« On n'a pas d'opposition sur cette délibération, donc on va voter pour la signature de ces protocoles d'accord transactionnels. On dit souvent qu'un bon accord vaut mieux qu'un mauvais procès. Cette délibération appelle néanmoins une observation et une question. Alors tout d'abord, la délibération démontre qu'il est nécessaire de bien distinguer ce qui relève d'une vacation, notamment une activité discontinuée dans le temps, d'un recours à un agent contractuel en besoin soit temporaire ou permanent selon le cas, afin de garantir à la fois les droits des agents, mais aussi la sécurité juridique des actes de la commune. Dans nos propos, ils ne sont pas là pour jeter la pierre, surtout que la différence peut parfois être tenue notamment pour le recours à des

médecins. Néanmoins afin d'éviter de se retrouver de nouveau dans des telles situations, nous souhaiterions obtenir des garanties sur la sécurisation des autres cas qui pourraient se présenter et je crois que vous aviez évoqué Madame BRAU lors d'un conseil municipal précédent le cas des animateurs. »

Madame BRAU :

« Alors, en effet, on peut voir là qu'une confusion pourrait être possible. On n'est pas du tout sur le même statut. Les médecins n'étaient pas du tout sur le même statut que les animateurs. Concernant les animateurs, si la question est : est-ce que vous maintenez le fait que vous allez pérenniser des postes en CDD datant sur les centres aérés ? Oui, je vous le confirme, dans le cadre de la réglementation. C'est ça la question ? C'était les vacataires qui étaient dans les centres de loisirs qui voudraient être en CDD, de façon à avoir une annualisation, c'est ça ?

La confusion n'est pas à faire, les médecins étaient en CDI, ils n'étaient pas vacataires. Leur statut juridique était un CDI. Ce qui a mis la confusion, c'est le fait qu'un médecin fasse des vacances. »

Monsieur le Maire :

« C'est un statut un peu particulier, puisque c'était variable suivant les mois. Le problème est venu de la Trésorerie Principale, alors que la Préfecture a trouvé que le mode de transaction que nous avons engagé suite aux discussions et aux diverses réunions qui avaient eu lieu avec les médecins était tout à fait conforme à leurs intérêts. Mais, ce n'est pas fini, parce qu'on a changé de Trésorière et on voit ressortir des choses, en vous en parlera dans un prochain conseil municipal, qui avaient été approuvées il y a plus d'un an par la personne qui précédait et qui ressortent un an après, on ne sait pas pourquoi. »

- **Entend** le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 22 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur DOUBLET :

« J'aurais voulu d'abord avoir quelques précisions sur l'audit en matière sociale. »

Monsieur le Maire :

« Quelle décision ? »

Monsieur DOUBLET :

« La décision n° 2016/03/85, il y a une convention qui a été signée avec CTR pour optimiser dans le domaine des charges sociales, savoir exactement ce qu'on leur demande. »

Monsieur le Maire :

« Alors, c'est un audit qui va être fait par cette société pour essayer de voir où est-ce qu'on a une marge de manœuvre pour faire des économies. »

Monsieur DOUBLET :

« Nous n'étions donc pas capables de voir tout seul quelles économies on pourrait faire ? »

Madame la Directrice Générale des Services :

« Aujourd'hui en fait, ils vont être chargés de regarder plus précisément les charges que l'on paye à droite et à gauche, c'était une expertise que nous, nous n'avons pas et ils vont pouvoir comme ça dégager éventuellement des économies. Ils se payeront sur les économies que l'on fera, donc on ne payera rien si on ne fait pas d'économies, au mieux on gagne. »

Monsieur DOUBLET :

« C'est bien du 35 % ? »

Pendant que j'y suis, je voudrais poser une question sur les deux points suivants qui doivent être les 86 et 87, relatifs aux prestations d'entretien des contrats qu'on est obligé de prolonger de 3 mois, parce que qu'ils ne vont pas aller jusqu'au bout et qui, visiblement dans les conditions dans lesquelles on les a faits, c'était un peu loin, on n'avait pas beaucoup de choix, donc ils en ont un peu profité. Je voulais savoir si on ne peut pas quand même éviter que ce genre de problème se repose. Les sociétés de nettoyage pour les écoles d'une part, pour la Maison de la Famille, je crois. »

Monsieur le Maire :

« La décision n° 88, c'est l'avenant pour la sortie des poubelles de l'école Jean Jaurès. »

Monsieur DOUBLET :

« Effectivement comme on est obligé de renouveler dans des conditions où on n'a pas le choix, ils en profitent financièrement, donc il faudrait éviter que cela se reproduise. C'est tout, c'est une remarque. »

Monsieur le Maire :

« Parce qu'on est en train de faire un renouvellement du marché, donc on a 3 mois. »

Monsieur DOUBLET :

« J'entends bien, oui, mais 20 % d'augmentation, donc ils en ont profité parce qu'ils savaient bien qu'on n'avait pas le choix. »

Monsieur le Maire :

« Oui. Pas d'autres questions ? »

Madame DESJARDINS :

« Oui, c'est sur la décision n° 83 concernant le recours de Monsieur et Madame DUVALTIER auprès du Tribunal Administratif concernant un permis de construire. Ça concerne quel le terrain ? »

Monsieur le Maire :

« C'est en face de la station TOTAL. »

Madame DESJARDINS :

« Quel est le motif de contestation ? »

Monsieur le Maire :

« C'est un terrain tout en longueur sur lequel il est prévu de construire 3 maisons et donc Monsieur DUVALTIER conteste, ce sur quoi il n'a pas tout à fait tort. »

Madame la Directrice de l'Urbanisme :

« En fait, il s'agit d'un différend sur un point du règlement du PLU par rapport aux règles liées aux limites séparatives et au retrait par rapport à la voirie boulevard Barbusse. »

Madame DESJARDINS :

« Le permis a été attribué ? »

Madame la Directrice de l'Urbanisme :

« Oui, absolument. »

Madame DESJARDINS :

« Et donc, on n'a pas vu ce problème à l'époque. »

Madame la Directrice de l'Urbanisme :

« Nous, on l'interprète différemment cette règle et donc c'est ce qui est contesté par Monsieur DUVALTIER. »

Monsieur le Maire :

« On attend si vous voulez, puisque ce type de décision n'a pas encore été fait dans un tribunal, on attend la décision, ce qui ensuite fera jurisprudence. »

Madame DESJARDINS :

« Merci. »

- **Entend** la réponse de Monsieur le Maire à la question orale de M. DURAND relative au refus de la commune sur le montant des subventions et aides, via le quotient familial, aux classes transplantées.

Monsieur le Maire :

« Je vous rappelle sa question à propos de la communication du montant des subventions, des aides, le quotient familial pour les classes transplantées dans lequel vous exprimez vos craintes quant au maintien de ces moments éducatifs, du financement par les familles, notamment celles qui ont une situation économique difficile.

Il semble acquis que le nouveau dispositif fera baisser les aides de la mairie aux familles. A plusieurs reprises vous avez affirmé que le chiffre montrait le contraire. En décembre 2015, vous avez demandé communication de chacune des écoles pour les 3 derniers exercices des montants des aides financières, vous avez reformulé votre demande en janvier 2016 sans succès, vous avez refusé de nous fournir ces informations (c'est vous qui dites ça, moi, je n'ai jamais rien refusé), la commission d'accès aux documents administratifs dans une décision du 17 mars rappelait que le refus était légal.

Alors 1^{er} point : contrairement à ce que vous dites Monsieur DURAND, il n'est pas du tout acquis que le nouveau dispositif fera baisser les aides de la mairie aux familles, pour la bonne et simple raison que ce dispositif n'est pas rétroactif et que donc il s'appliquera qu'à partir de l'année scolaire 2016-2017. Il n'est pas encore entré en vigueur, donc on n'a pas de comparaison. Par contre par rapport à ce dispositif, les informations que nous avons et entre autre ça vient de la directrice de l'école Romain Rolland, elle a fait ses compte et elle envisage pour l'année prochaine de pouvoir emmener une classe transplantée faire un voyage au mémorial de Caen et sur les plages du Débarquement, chose qu'elle semblait ne pas pouvoir faire avant. Deuxième chose : petite précision sémantique, la commission d'accès aux documents administratifs ne rend pas de décisions, elle donne des avis, ce qui est juridiquement tout à fait différent.

Troisième point : vous faites référence à un avis en date du 17 mars, ce qui si je lis bien ce que vous avez écrit et rappelé que le refus que nous aurions opposé à votre demande était illégal. Je tiens à vous informer qu'à ce jour, nous n'avons pas reçu cet avis de la CADA en date du 17 mars dans les services de la mairie de Saint-Cyr-l'Ecole. Elle a peut-être pris du retard dans la transmission de ce document, mais nous, nous n'avons encore rien reçu.

En ce qui concerne les subventions des 3 derniers exercices, c'est vrai qu'on a pris un peu de retard, je vous l'accorde, donc on vous les a transmis tout à l'heure. Il a fallu faire de la compilation école par école en remontant jusqu'à 2011 et que, je suis peut-être un petit peu coupable parce qu'à un moment on n'a pas avancé, mais si vous devez écrire à la CADA chaque fois qu'on met 15 jours, 3 semaines ou 1,5 mois pour vous répondre, je pense qu'on ne va pas en finir. Je pense que le mieux c'est de le faire plus simplement : téléphonez-moi et ça me rappellera si jamais j'ai eu des manquements. »

Monsieur DURAND :

« Monsieur le Maire, je vais donner une réponse, puisque'il est prévu qu'on puisse répondre tout simplement. Evidemment juridiquement c'est un refus, puisque le silence gardé de l'administration pendant un délai d'un mois vaut juridiquement un refus, mais ne jouons pas sur les termes. Ce que je veux dire, c'est que c'est un document que j'ai eu l'occasion de demander plusieurs fois, je l'ai rappelé deux fois, ça fait trois demandes, c'est un document simple que j'ai attendu pendant trois mois, alors peut-être me diriez-vous qu'il faudrait que je l'envoie à un tel, à un tel ou à un tel. Toujours est-il que le demander, faire des relances le redemander en conseil municipal et attendre 3 mois sans réponse, ça fait un petit peu beaucoup. »

Monsieur le Maire :

« D'accord. »

Monsieur DURAND :

« Pour ce qui est de la CADA, on peut faire le jeu à l'inverse, faites-moi la demande et puis moi je vous transmettrai le document de la CADA et je vous confirme que je l'ai reçu il y a longtemps et je vous assure que je me ferai un plaisir de vous le transmettre très rapidement. »

CLOTURE DE LA SEANCE A 23H05
